RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

STRATÉGIE MONTAGNE

Colmars (04) - Pâture de l'Encombrette depuis le col de l'Encombrette

Juin 2019

annexe de la délibération n° 19-353

- **Sommaire** -

- **Introduction** - **3**
- **I. Les dispositifs régionaux particuliers mis en œuvre pour la période 2015-2020** - **4**
  1. Les cadres des dispositifs thématiques - 4
  2. CRET et FRAT en zone alpine depuis 2016 - 28
  3. Actions « Risques » et « Agriculture » adaptées au cadre alpin - 29
- **II. La particularité « Montagne » dans les grandes politiques régionales** - **32**
  1. Les lycées du massif alpin - 32
  2. Une attention poussée en matière de transport et de désenclavement - 35
  3. Le massif alpin dans le CPER en cours - 39
  4. Parcs naturels régionaux et Réserves naturelles régionales situés dans le massif alpin - 44
  5. Politique européenne de la montagne - 46
  6. Le massif alpin dans les politiques de formation et d'apprentissage de la Région - 48
  7. Le massif alpin dans les politiques culturelles de la Région - 50
  8. La politique régionale de santé - 52
  9. La zone montagne dans les actions économiques de la Région - 56
  10. Le développement de la zone montagne dans le cadre du SRDT - 62
  11. La zone montagne et le développement numérique - 66
- **III. Perspectives post-2020** - **67**
  1. Perspectives globales post-2020 - 67
  2. Evolution possible des outils partenariaux existants - 69
  3. Evolution possible des politiques régionales en zone de massif - 72

Le Massif des Alpes représente 65 % du territoire de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et 15 % des habitants. Il constitue un exceptionnel réservoir de ressources, tant naturelles que culturelles. Territoire attractif, fragile, il est également un espace économique marqué par l'agriculture et le tourisme hivernal et estival.

En termes de perspectives globales, les grandes orientations sur l'avenir de ce territoire du massif des Alpes sont définies par le **Schéma interrégional du massif des Alpes** approuvé en 2013 et en cours d'actualisation, ainsi que par le **Schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires,** arrêté par l'assemblée régionale le 18 octobre 2018 et actuellement soumis à l'enquête publique.

Redéfinie en 2015 et 2016 (**délibération n°15-552 du 29 Mai 2015 adoptant la Convention Interrégionale du Massif des Alpes 2015-2020**, **délibération n°15-270 du 24 avril 2015 adoptant la Politique régionale de la montagne 2015-2020 et délibération n°16-46 du 8 avril 2016 relative au Contrat « Stations de demain »**), la politique régionale spécifique destinée à la montagne (I) s'articule autour de trois ambitions : la diversification des activités économiques touristiques estivales, l'accompagnement du développement économique des stations des Alpes du Sud et le soutien aux activités contraintes par les spécificités du massif. Ces actions régionales particulières sont complétées par une attention marquée, dans chaque grande politique régionale, pour le cadre spécifique des Alpes (II).

Enfin, plusieurs pistes de réflexion peuvent se dégager pour approfondir l'ambition d'inclure, plus fortement encore, les territoires alpins dans la stratégie globale de la Région d'adaptation des territoires et des hommes au changement climatique, dans une dynamique de développement et d'équité entre les territoires (III).

Depuis 2016, les engagements financiers de la Région en zone alpine s'élèvent à :

- investissement : **390,46 M€**

- fonctionnement : environ **120 M€** par an.

Par ailleurs, **56,64 M€** de fonds européens ont été spécifiquement orientés vers le massif alpin de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

I. Les dispositifs régionaux particuliers mis en œuvre pour la période 2015-2020

Le « Plan Montagne régional », doté de 100 M€, s'appuie principalement sur trois actions pluriannuelles spécifiques : des mesures thématiques (A), complétées par des dispositifs contractuels d'aménagement du territoire du cadre général qui concernent également les territoires alpins (FRAT, CRET) (B), ainsi que par certaines mesures adaptées au cadre « Montagne » (C).

1. Les cadres des dispositifs thématiques

1.1 Convention Interrégionale du Massif des Alpes 2015-2020

1.1.1 Cadre règlementaire et contexte

La Convention Interrégionale du Massif des Alpes est un Contrat de Projet Interrégional obligatoire (CPIER) à l'échelle du massif alpin, tel que défini par la loi Montagne du 9 janvier 1985 et la loi relative au développement des territoires ruraux du 23 février 2005, porté par l'Etat, la Région SUD et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, intervenant en complémentarité des CPER régionaux.

Couverture du dispositif :
La zone de massif des Alpes correspond aux zones de montagne et aux zones qui lui sont immédiatement contiguës et forme avec elles une même entité géographique, économique et sociale : 65 % du territoire régional, 5 départements sur 6 concernés, 2 départements (Hautes-Alpes et Alpes-de-Haute-Provence entièrement couverts).
Les zones de montagne comprennent les communes ou parties de communes caractérisées par une limitation considérable des possibilités d'utilisation des terres et un accroissement important des coûts des travaux dus :

- Soit à l'existence, en raison de l'altitude, de conditions climatiques très difficiles se traduisant par une période de végétation sensiblement raccourcie ;
- Soit à la présence, à une altitude moindre, dans la majeure partie du territoire, de fortes pentes telles que la mécanisation ne soit pas possible ou nécessite l'utilisation d'un matériel particulier très onéreux ;
- Soit à la combinaison de ces deux facteurs.

Cadre légal et réglementaire :
- Loi Montagne n°85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne modifiée par la loi n°2016-1888 du 28 décembre 2016 dite « loi Montagne 2 ».
- Loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux qui établit les Conventions Interrégionales de Massifs.
- Délibération n°15-552 du Conseil régional du 29 Mai 2015 adoptant la Convention Interrégionale du Massif des Alpes 2015-2020, signée par les trois parties prenantes le 4 septembre 2015.

Dates clés :
- Signature de la Convention interrégionale du Massif des Alpes 2015-2020 : 4 septembre 2015.
- Validation des Fiches-Mesures et du document de mise en œuvre de la Convention Interrégionale du Massif des Alpes par le Comité de Pilotage : 27 novembre 2015.
- Comité de pilotage de révision à mi-parcours de la Convention Inter régionale du Massif des Alpes : 29 mai 2018.

Objectifs de la Convention Interrégionale du Massif des Alpes :
[Extrait du texte de la convention]
La Convention Interrégionale du Massif des Alpes doit permettre de façon prioritaire et en complément des politiques de droit commun la mise en capacité des territoires de projets, en s'assurant que des dynamiques précises de réseaux permettent une capitalisation et une diffusion de toutes les expériences et bonnes pratiques à l'ensemble des territoires alpins. Cette mise en capacité de territoires de projets implique donc quatre champs d'intervention prioritaires pour la Convention Inter régionale du Massif Alpin :
Le soutien à l'animation territoriale à l'échelle pertinente pour permettre la mobilisation de toutes les expertises existantes sur le territoire ou à l'extérieur, et favoriser la mutualisation des moyens financiers.
Le soutien à des mises en réseaux avec des relais et têtes de réseaux pour assurer la dynamique de capitalisation, d'échanges et de diffusion nécessaires vers les autres territoires, qu'ils soient ou non directement soutenus par les programmes inter-régionaux.
L'appui à des investissements ciblés bien coordonnés dans les stratégies de développement spécifique du massif.
L'affirmation d'une priorité « jeunes et montagne », pour former les citoyens, qu'ils soient ou qu'ils deviennent habitants, travailleurs, pratiquants ou clients des Alpes.

La Convention Interrégionale du Massif des Alpes a vocation à soutenir de façon privilégiée les approches pour lesquelles les stratégies européennes, nationales et régionales sont intégrées à l'échelle interrégionale qui apporte une réelle plus-value de traitement et permet à terme une meilleure approche des problématiques spécifiquement montagnardes.

Cela conduit à deux choix prioritaires pour préparer l'avenir :

- *Le choix des secteurs économiques à conforter et structurer à l'échelle des Alpes françaises.* La sylviculture et l'agriculture de montagne ont des spécificités identifiées depuis longtemps, des problématiques propres aux Alpes, pour lesquelles les approches interrégionales ont déjà prouvé leur efficacité. Pour ce qui est du moteur économique que représente le tourisme, l'étalement des fréquentations en toute saison, le renouvellement des clientèles et le développement d'un écotourisme diffus sont des choix opérés dès le début des années 2000 par le comité de massif et mis en œuvre par les partenaires publics dans la génération des programmes 2007/2013, qu'il convient de conforter sur cette nouvelle période de programmation.

- *Le choix de développer les outils de pilotage et de décisions communs* à même d'anticiper collectivement les évolutions sociétales et environnementales afin de proposer les outils les plus adaptés des politiques futures concernant les Alpes. En préalable, cela impose une réflexion sur la recherche finalisée de solutions dédiées à la montagne, mais surtout une

appropriation de ces recherches pour en faire des outils de pilotage de l'action publique. Là encore, la mutualisation prévaudra au moins dans deux directions explicitement citées dans le schéma de massif : les Alpes françaises au sein de la politique nationale de la montagne et les Alpes françaises dans la Convention Alpine (avec les outils à venir de la stratégie macro-régionale EUSALP et du programme européen Alpine Space).

Aussi, les grands principes de la Convention Interrégionale du Massif Alpin validés en 2014 sont :

- La mutualisation des moyens et le partage d'expériences (soutien des projets ponctuels s'ils sont démonstratifs et transférables).
- La mise en capacité des territoires des Alpes à la bonne échelle pour chaque projet (soutien à l'animation et l'ingénierie pour le montage de projets à l'échelle intercommunale ou du massif).
- La coopération entre régions de montagne (avec les pays de l'arc alpin, avec les autres massifs français, en Europe et à l'international).

La Convention Interrégionale du Massif Alpin 2015/2020 est structurée en 4 axes et 10 mesures qui permettent une intervention à l'échelle interrégionale avec les approches européennes, nationales et régionales sur les enjeux spécifiques du massif alpin.
- Axe 1 : Améliorer l'attractivité des territoires des massifs par une amélioration de l'offre de services aux populations et aux entreprises ;
- Axe 2 : Accompagner la valorisation économique des ressources naturelles, culturelles et patrimoniales et des compétences reconnues dans les massifs ;
- Axe 3 : Accompagner l'adaptation au changement climatique ;
- Axe 4 : Développer la coopération nationale inter-massif et la coopération territoriale européenne et internationale entre régions de montagne.

1.1.2 Maquette financière

Maquette financière REVISEE de la Convention Interrégionale du Massif Alpin 2015-2020 (Millions d'€)							
Mesures	FNADT	Etat (Bop 113)	Agence de l'Eau	Région SUD	Région AuRA	Total	Programme Opérationnel Interrégional Alpin
Axe 1 - Services à la population et aux entreprises	6	0	0	3,5	4	17,5	
1.1/1.2 Services à la population	2			1	1	8	
1.3 Transport et mobilité	1			1	1	4	
1.4 Itinérance - Grands sites	3			1,5	2	5,5	
Axe 2 - Valorisation des ressources	15,82	0	3,6	15,5	14	45,1	23,81
2.1 Bois énergie : développement de la filière	0,82			1	1	3	
2.2 Bois construction : émergence d'une filière bois des Alpes	3			1,5	1,5	6	6
2.3 Agriculture : pastoralisme et circuits courts	2		3,6	4,5	1,5	10,6	
2.4 Tourisme	10			8,5	10	25,5	17,81
Axe 3 - Changement climatique	3,68	2,04	17	4,92	2,7	30,16	9
3.1/3.3 Energie : innovations en montagne	1,18			1	0,5	2,5	
3.2 Risques naturels : gestion intégrée	1,5			2,42	0,2	4,12	5
3.4 Biodiversité	1	2,04	17	1,5	2	23,54	4
Axe 4 - Coopération	1,5	1,2		1,5	1	5,2	
Total général	27	3,24	20,6	25,42	21,7	97,96	32,81

Au vu de l'état d'avancement de la convention, il a été proposé de réviser la maquette financière de la Convention Interrégionale du Massif Alpin lors du comité de pilotage de révision à mi-parcours du programme du 29 mai 2018. Depuis, les Régions sont dans l'attente d'une saisine officielle du Préfet Coordonnateur du Massif des Alpes, pour valider un avenant au programme.
La Convention Interrégionale du Massif Alpin devrait pouvoir mobiliser 97,96 M€ de l'ensemble des partenaires sur la période 2015-2020 (montant proposé dans le cadre d'un avenant à venir).

La Convention Interrégionale du Massif Alpin permet de lever les contreparties nationales du programme FEDER Interrégional Alpin (Programme Opérationnel Interrégional Alpin), dont le taux de financement est de 50 %. Les financements européens (FEDER-Programme Opérationnel Interrégional Alpin) ne concernent que 4 mesures de la Convention Interrégionale du Massif Alpin. En effet, la Convention comprend d'autres mesures répondant de manière plus large aux problématiques d'aménagement et de développement du massif des Alpes.

1.1.3 Bilan de la Convention Interrégionale du Massif Alpin 2015-2018

Bilan financier

Lors du comité de pilotage de la Convention Interrégionale du Massif Alpin du 29 mai 2018, l'Etat a souligné le démarrage rapide de cette convention dès la signature et un taux global d'avancement de 41 %, qui est remarquable comparé à d'autres programmes.

Le bilan, en date du 31 décembre 2018 est le suivant : **904 opérations** programmées ou valorisées, représentant **155 M€ de dépenses**, dont 13 734 669 € de FNADT *(Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire)*, 17 372 256 € d'AGE *(Agence de l'Eau)*, **12 764 118 € d'engagements de la Région Sud** (ce chiffre restant à confirmer car les opérations votées en fin d'année n'ont pas été valorisées en Convention Interrégionale du Massif Alpin auprès du Comité interrégional de programmation) et 8 815 814 € d'engagements de la Région AuRA.

Les apports des maîtres d'ouvrages représentent 102 M€. Le taux de financement public est de 34%.

Bilan qualitatif

Mise en œuvre au sein de la Région Sud :

Comme pour le CPER régional, la Convention Interrégionale du Massif Alpin regroupe des engagements financiers dont les crédits sont gérés par différents services et directions au sein de la Région. Le Service Montagne et Massif Alpin (SMMA) et le Service Administratif et Financier (SAF) de la Direction du Développement des Territoires et de l'Environnement (DDTE) coordonnent la remontée des informations budgétaires pour présenter un rapport Convention Interrégionale du Massif Alpin aux élus. Le SMMA est aussi l'interlocuteur de l'Etat et de la Région AuRA sur la mise en œuvre du programme (instances de gouvernance notamment).

La grande difficulté de mise en œuvre de ce CPER est que la Convention Interrégionale du Massif Alpin a été élaborée en 2014 sur la base de dispositifs et de priorités financières qui ont été modifiés à l'arrivée du nouvel exécutif.

De plus, des réorganisations ont modifié les services de l'Etat et de l'ex-Région Rhône-Alpes, qui n'ont plus la connaissance exacte de ce contrat de plan. Une réunion inter-service a néanmoins permis, en 2016 et 2017, d'échanger en interne sur la Convention Interrégionale du Massif Alpin. La préparation du bilan à mi-parcours (printemps 2018) a été l'occasion de sensibiliser à nouveau les services à la mise en œuvre du programme.

Par ailleurs, les lignes de partage avec le CPER régional n'ont pas toujours été claires.

Bilan par mesure

Le comité de pilotage de mai 2018 a été l'occasion de discuter de l'avancement de chacune des mesures de la Convention Interrégionale du Massif Alpin et a proposé des changements budgétaires au vu de dispositifs et moyens réellement disponibles aujourd'hui.

Pour les signataires de la Convention Interrégionale du Massif Alpin (bilan au 31 décembre 2017 avec tendances conformes en mai 2018, date du comité de pilotage), le résultat global est le suivant :

L'axe 1 est le moins consommé, à hauteur de 25%. Les mesures 1.1 – 1.2 sur les services et 1.3 sur la mobilité ont connu un très faible succès.

L'axe 2 relatif à la valorisation économique des ressources du massif a connu un bon succès avec un taux d'engagement global 42,5%.

L'axe 3 sur l'adaptation au changement climatique est le plus engagé avec un taux de 53,4%.

De façon cohérente, les mesures correspondant aux objectifs spécifiques du Programme Opérationnel Interrégional Alpin/FEDER : bois construction, tourisme, risques et biodiversité ont été engagées à un bon niveau, entre 30% et 60%.

L'Etat a également expliqué, pour justifier de la sous-programmation de plusieurs mesures :

- L'existence de dispositifs de droit commun (non spécifiques à la montagne) (mesures 1.1 et 1.2 services à la population) ;
- Un défaut de communication et d'animation sur la mesure 1.3 mobilité ;
- La concurrence des objectifs de la Convention Interrégionale du Massif Alpin avec ceux des CPER et/ou de l'ADEME (mesure 2.1 bois énergie) ;
- Le peu d'innovations sur les énergies renouvelables (mesures 3.1/3.3) ;
- Les difficultés d'émergence de dynamiques de gestion intégrée des risques naturels (3.2).

Les besoins sont toujours très importants sur :

- La mesure 1.4 Itinérance avec la réhabilitation à venir de refuges, ainsi que la poursuite du contrat des destination Voyages dans les Alpes ;
- La mesure Agriculture - pastoralisme pour laquelle la Convention Interrégionale du Massif Alpin 2007-2013 disposait de 4 M€ de la part de l'Etat. Néanmoins, la récurrence des actions proposées par les acteurs interpelle.
- La mesure 2.4 Tourisme – Espaces Valléens en vue de la réalisation des plans d'actions des territoires sélectionnés.

De plus, il est nécessaire de maintenir un engagement sur les mesures qui assurent les contreparties publiques nationales du Programme Opérationnel Interrégional Alpin.
Enfin, des projets d'envergure sont annoncés sur la mesure biodiversité et les présidences françaises à venir sur la Convention Alpine et la SUERA (Macro-Région Alpine) devraient conduire à l'émergence de nouveaux projets de coopérations, éligibles à l'axe 4.

1.1.4 Réflexions prospectives

Les élus et autres membres du comité de Massif des Alpes sont très attachés aux programmes dédiés au Massif des Alpes (Convention Interrégionale du Massif Alpin, Programme Opérationnel Interrégional Alpin). Ceux-ci offrent des opportunités aux territoires de montagne, territoires fragiles qui n'ont pas de fortes capacités budgétaires et d'ingénierie financière. Ces programmes répondent aux objectifs du Schéma du Massif des Alpes (SIMA) par des mesures portant sur des spécificités liées à la montagne (et non prises en compte dans des dispositifs de « droit commun »). La Convention Interrégionale du Massif Alpin n'a pas vocation à répondre à tous les enjeux du SIMA : ces moyens sont trop modestes. Mais elle doit être réfléchie en complémentarité avec les programmes nationaux, régionaux, européens.
Les mesures qui la composent peuvent sembler manquer de cohérence entre elles mais parce qu'elles visent sur chaque thématique, un objectif précis bien spécifique.
Pour la 4ème génération de Convention Interrégionale du Massif Alpin (2010-2027), le calendrier électoral n'a pas permis d'assurer la stabilité attendue (priorités, budget), qui a fait défaut sur la programmation en cours.

L'Etat devrait lancer en 2019 des instances de réflexion pour requestionner les objectifs de la Convention Interrégionale du Massif Alpin et proposer des nouvelles priorités qui répondent aux besoins des territoires. Le format et les dates de ces instances n'ont pas été discutés à l'exception de la mesure « tourisme / valorisation du patrimoine naturel et culturel ». En effet, les Espaces Valléens ont constitué un groupe de réflexion sur le devenir de la démarche.

Un travail interne avec les services concernés de l'Etat, de l'Autorité de gestion des fonds européens et des Régions n'a pas encore été lancé.

Néanmoins, lors du comité de Massif des Alpes du 5 mars 2019, se sont exprimés les présidents des groupes de travail et commissions qui constituent la gouvernance alpine. Les besoins restent forts :

- Sur les services (MSAP maison des services aux publics notamment), mobilité durable, les transports ;
- Sur l'agriculture avec la volonté de construire pour les Alpes un plan stratégie d'économie montagnarde (PSEM) aux côtés d'un futur Programme de Développement Rural Régional (PDRR) ;
- Sur la valorisation de la forêt alpine (au niveau touristique, énergétique, filière construction…) qui doit servir aux territoires ;
- Sur la question des jeunes à mobiliser : « Ils représentent les futures clientèles touristiques et à ce titre, il faut les attirer en montagne » ;
- Sur la diversification des territoires qui demeure un enjeu très fort.

1.2 Espaces Valléens 2015-2020

Les démarches Espaces Valléens (EV) sont des projets de développement touristique des territoires alpins. Il s'agit du cadre retenu, par l'Etat, l'Europe et les deux Régions alpines, sur la période 2015-2020 pour la mise en œuvre de stratégies intégrées de développement et d'aménagement sur le Massif des Alpes, afin de valoriser le patrimoine naturel et culturel des territoires de montagne. Ces démarches constituent les mesures les plus importantes de la Convention Interrégionale du Massif Alpin et du Programme Opérationnel Interrégional Alpin sur la période 2014-2020, dans la continuité de la programmation 2007-2013.

1.2.1 Cadre règlementaire et contexte

- Loi Montagne n°85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne modifié par la loi n°2016-1888 du 28 décembre 2016 dite « loi Montagne 2 ».
- Loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux qui établit les Conventions Interrégionales de Massifs.
- Délibération n°15-552 du 29 mai 2015 du Conseil régional adoptant la Convention Interrégionale du Massif Alpin 2015-2020, signée par les trois parties prenantes le 4 septembre 2015 ;
- Délibération n°15-270 du 24 avril 2015 du Conseil régional adoptant la politique régionale de la Montagne 2015-2020 – Contrat d'Equilibre Territorial – Stratégie Espaces Valléens ;
- Délibération n°17-476 du 7 juillet 2017 du Conseil régional : Conventionnement Espaces Valléens entre la Région, l'Etat et 19 Espaces Valléens du Massif.

Pour soutenir la mise en œuvre des stratégies des 35 Espaces Valléens (EV) à l'échelle des Alpes (**dont 19 en Région Sud**), il a été prévu, pour la période 2014-2020 :

Région Sud Provence Alpes Côte-d'Azur (Convention Interrégionale du Massif Alpin)	Région Auvergne Rhône Alpes (Convention Interrégionale du Massif Alpin)	Etat (FNADT) (Convention Interrégionale du Massif Alpin)	Europe (FEDER-Programme Opérationnel Interrégional Alpin)
7,5 M€ (*)	8 M€	9 M€	18 M€

(*) Validé dans le cadre de la Convention Interrégionale du Massif Alpin par l'exécutif régional en 2014 et porté à 1M€/EV par le nouvel exécutif régional en 2016.

Les territoires retenus en tant qu'Espaces Valléens sont signataires, par l'intermédiaire d'une structure porteuse (EPCI, Syndicats Mixtes de Parcs naturels régionaux), d'une convention avec l'Etat et la Région (délibération du 07 juillet 2017) qui précisent les engagements de chaque partie, et notamment les points suivants :

- Un programme d'actions a été adossé à chaque stratégie ;
- Une gouvernance spécifique en assure le pilotage : présentation, priorisation et suivi des opérations. Un élu régional délégué participe à l'organe principal de gouvernance, le comité de pilotage, seule habilité à valider, prioriser, modifier le cas échéant le programme d'actions, dans le respect de la stratégie. Ces décisions fondent les propositions de financement régional des actions d'assurer et le processus permet une transparence des opérations ensuite valorisées dans le cadre de la Convention Inter régionale du Massif Alpin.
- La structure porteuse est en charge de la mise en œuvre de la stratégie, de l'animation et de la coordination de la dynamique de développement à l'échelle de l'espace valléen (que ce soit son périmètre légitime d'intervention ou pas), de par une ingénierie dédiée.

1.2.2 L'animation : un point original du dispositif

La nécessité d'avoir une personne dédiée sur le territoire pour animer la stratégie Espace Valléen (Accompagnement des porteurs de projets, Réunions techniques avec les élus et les services, COTECH, COPIL…) a été soulevée lors du bilan de la précédente génération de programmes (2007-2013). Pour optimiser les chances de réussite de ces démarches complexes en termes de gouvernance, longues dans leur mise en place et qui demandent des compétences en ingénierie territoriale, ce principe a été inscrit dans les appels à manifestation d'intérêt des candidatures des Espaces Valléens dès 2015.

Le bilan à mi-parcours du Programme Opérationnel Interrégional Alpin 2014-2020, les travaux d'observation de l'IRSTEA sur les Espaces Valléens et le bilan à mi-parcours de la Convention Interrégionale du Massif Alpin 2015-2020 soulignent à nouveau l'importance d'une animation pour réussir l'objectif d'instaurer une dynamique collective et un fonctionnement coopératif avec les socio-professionnels. De plus, l'accès aux fonds européens nécessite des compétences administratives et financières avérées.

Les « clés » de réussite des Espaces Valléens reposent principalement sur :

- Une structuration des acteurs ;

- La présence d'élus impliqués et moteurs de la démarche ;
- Une cohérence territoriale.

En vue de ces objectifs, le poste de chef de projet Espace Valléen a une mission d'animation et d'ingénierie qui vise à :

- Accompagner sur le territoire, voire susciter, les projets et leurs porteurs (qui peuvent être publics ou privés), du montage des dossiers à leur réalisation, et à leur évaluation ;
- Conduire le projet de développement de l'Espace Valléen en mobilisant les acteurs locaux (rôle de transversalité en interne dans la structure porteuse et en externe, avec les offices de tourisme, notamment pour créer une dynamique de territoire).
- Assurer le bon fonctionnement de la gouvernance de l'Espace Valléen (comités techniques, comités de pilotage) .
- Etre l'interlocuteur des partenaires financiers de la démarche et des projets.

1.2.3 Financement des postes de chefs de projet des espaces valléens de 2015 à 2018

L'ingénierie a été calibrée à un équivalent temps plein [ETP] par espace valléen ; un dispositif financier tripartite a été instauré entre l'Etat et les deux Régions de 2015 à 2018.

Le FEDER Programme Opérationnel Interrégional Alpin a été mobilisé à 40% chaque année, en complément de crédits d'Etat et/ou Régions répartis comme suit :

- En 2015 : 40% Régions + 40% FEDER ;
- En 2016 : 40% Etat + 40% FEDER ;
- En 2017 : 40% Région (Sud pour les Alpes du Sud ; 0% pour ceux des Alpes du Nord car la Région AURA ne finance plus) + 40% FEDER ;
- En 2018 : 40% FEDER + 20% Etat + 20% Région Sud pour les territoires des Alpes du Sud / 0% pour ceux de la Région AURA).

La Région Auvergne-Rhône-Alpes s'est désengagée dès 2017 du financement de l'ingénierie des Espaces Valléens de son territoire de compétence. Néanmoins, elle intervient sur des postes d'ingénierie par thématique ou en lien avec la mise en œuvre de projets d'envergure inscrits dans les plans d'actions des Espaces Valléens.

1.2.4 Financement des postes de chefs de projet des Espaces Valléens de 2019 à 2020

L'Etat a bien confirmé le maintien de sa participation au financement de cette ingénierie pour les années 2019 et 2020, à hauteur de 20%.
Le POIA n'a pas vocation à financer du fonctionnement, un soutien a pu être apporté sur le démarrage de la programmation (ingénierie sur 1 an puis poste d'animation sur 3 ans). Toutefois, le FEDER est prioritairement mobilisé sur le financement des projets touristiques.

La Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur maintient son financement de l'ingénierie en 2019 à hauteur de 20% également, ce qui représente un budget de fonctionnement d'environ 180 000 €.
Plusieurs structures ont récemment écrit à l'autorité de gestion du Programme Opérationnel Interrégional Alpin, car la pérennité des postes de chefs de projets EV, sans la part FEDER de 40%, se pose réellement (particulièrement en région Auvergne Rhône-Alpes).

La question d'un soutien pour 2020 et 2021 est posée.

Au fil de la structuration des EPCI et de la définition de la compétence 'solidarité territoriale' des Conseils Départementaux, il convient cependant de s'interroger sur la nécessité de pérenniser ce mode d'appui avec financement extérieur dédié.

1.2.5 Analyse des opérations votées au 31/12/18

25% du montant des opérations portent sur du fonctionnement (correspondant principalement aux postes de chefs de projets espace valléen et aux évènementiels). Ces opérations représentent 51% du nombre de dossiers votés.

Les opérations d'investissement (75% des opérations – 49% des crédits) visent principalement les infrastructures lourdes (hors station de ski) et la valorisation du patrimoine (travaux d'aménagement de sites, sentiers, écomusées…).

Le taux moyen d'aide de la Région est de 23%. Les opérations sont souvent cofinancées (par l'Etat, l'Europe).

Thématique	Nbre	Montant total des projets	Montant Région voté	Exemples de projets
BIODIVERSITE	2	123 000,00	36 900,00	Ambassadeur pour sensibiliser dans des zones de sur fréquentation dans le PNR Alpes d'Azur
DIVERSIFICATION	158	24 481 092,37	5 257 996,66	Cf. ci-dessous
GOUVERNANCE	36	1 931 319,35	571 127,91	Ingénierie des EV (coordination)
HEBERGEMENT TOURISTIQUE ET URBANISME	8	1 788 182,00	522 299,40	Refuge du Pic du Mas de la Grave, réhabilitation d'écogites à Guillaume
PROMOTION TOURISTIQUE	16	1 136 618,00	344 969,00	Structuration d'une destination touristique OT Verdon tourisme, valorisation et promotion OTI P2A
SERVICES A LA POPULATION	7	413 314,00	136 394,80	Portail internet pour mise en relation saisonniers, entrepreneurs, Création d'un jardin thématique, libraire, petite restauration à St Léger du Ventoux
TRANSPORT MOBILITE	7	591 109,00	146 114,50	Passerelle de circulation douce Val des prés, schéma de mobilité en Ubaye
TOTAL	**234**	**30 464 634,72**	**7 015 802,27**	

Il est possible de distinguer des sous-secteurs dans la catégorie « Diversification ».

Type de diversification	Nbre	Montant total des projets	Montant Région voté	Exemples de projets
DIVERSIFICATION DES CLIENTELES	4	230 265,00	107 309,00	Camps jeunes et montagne dans le Valgaudemar, tourisme scientifique en Ubaye
DIVERSIFICATION DE L'ECONOMIE	7	744 658,00	209 792,00	Route des saveurs et savoir-faire Guillestrois Queyras, atelier de transformation de la châtaigne dans la Roya
ETUDES	19	1 293 006,00	424 601,74	Etudes pré-opérationnelles pour l'aménagement du Ventoux, étude pour le projet pôle ludo sportif aux Orres, schéma d'interprétation des gorges du Verdon
EVENEMENTIEL	29	1 752 384,00	279 458,00	Fête de l'escalade à Annot, Festival Pot'en Marmots à Guillestre, Grand Beal
INFRASTRUCTURES LOURDES	14	8 245 475,00	1 196 070,00	Aménagement du plan d'eau de Sisteron, Développement du Musée Promenade de Digne-les-Bains, aménagement de la retenue de l'escale
STATION 4 SAISONS	5	2 911 000,00	366 878,00	Espace muséographique du Dévoluy, Grands bains de Monêtier
STATION HIVER	5	529 070,00	142 811,00	Patrimoine écologique à la Foux d'Allos, cascade de glace artificielle Pays des Ecrins
TOURISME DOUX	30	3 774 199,17	964 030,35	Sport de trail à Forcalquier, Via Ferrata souterraine dans le Dévoluy, plan d'évaluation des risques des falaises d'Orpierre, requalification des sentiers VTT de l'Ubaye
VALORISATION DU PATRIMOINE	45	5 001 035,20	1 567 046,57	Sentier de découverte de l'histoire de Valberg, jardin historique et culturel de MontDauphin, amélioration de la mise en tourisme de l'écomusée du Cheminois Veynois, valorisation du patrimoine géologique mine d'argent de Vallauria
Total général	**158**	**24 481 092,37**	**5 257 996,66**	

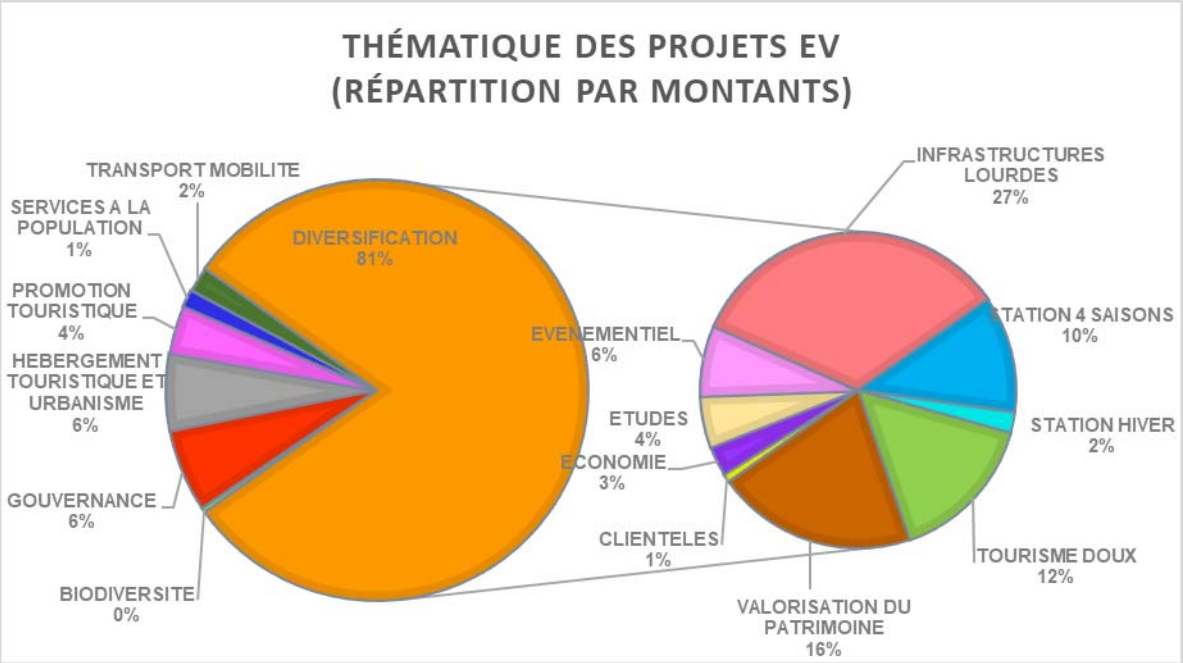

Dans l'appel à manifestation d'intérêt initial, il était vivement souhaité la mise en place de stratégie de développement intégré ; la préservation de la biodiversité, le développement des services à la population, la question des transports devaient en faire partie. En réalité, les opérations répondant à ces sujets sont peu nombreuses. La priorité (81% du montant total des opérations, 68% des projets en nombre) est la diversification touristique (infrastructures hors stations, valorisation du patrimoine et tourisme doux). Cela est néanmoins tout à fait conforme à l'objectif principal du dispositif.

De plus, les opérations qui sont prises en compte dans le présent bilan ne représentent qu'une partie de la mise en œuvre des plans d'actions des espaces valléens. En effet, certains projets, visant la stratégie de développement espace valléen, ont été financés par d'autres dispositifs de l'Etat et des Régions (culture, patrimoine, CRET, contrat station…).

Impact d'opérations terminées pour les EV des Alpes du Sud :
61 opérations terminées dont :

- 13 opérations génèrent des recettes directes (dont plusieurs évènementiels) ;
- Plusieurs ont contribué à l'aménagement ou la restauration de 455 km de sentiers, pistes (multi usages) ;
- 29 opérations ont contribué à mettre en réseau des acteurs ;
- 20 opérations ont permis la création, l'aménagement ou la réhabilitation d'un équipement touristique (hors études).

1.3 Contrats « Stations de demain »

Dans l'économie touristique régionale, l'activité des stations de ski représente un poids économique majeur avec 68 sites de pratique de ski (dont sites nordiques), 2 500 km de piste de ski alpin et 1 200 km de ski de fond.
Ainsi, 24 stations de ski des Alpes du Sud ont généré 148 M€ de CA et 6,5 millions de journées skieurs en 2016-2017, soit respectivement 11 % du chiffre d'affaires de l'ensemble des 100 stations les plus importantes et 14 % des journées skieurs.

1.3.1 Cadre réglementaire et contexte

- Délibération n°16-46 du 08 avril 2016 du Conseil régional relatif au Contrat « Stations de demain » : lancement d'un appel à manifestation d'intérêt auprès des opérateurs et gestionnaires de remontées mécaniques.
- Délibération n°16-822 du 3 novembre 2016 du Conseil régional relatif à l'approbation de 17 candidatures et du cadre d'intervention technique et financier.
- Délibération n°17-228 du 17 mars 2017 de la Commission permanente du Conseil régional relatif à la relance de l'appel à manifestation d'intérêt et la modification du cadre d'intervention.
- Délibération n°17-1150 du 15 décembre 2017 du Conseil régional relatif à l'approbation de 4 nouvelles candidatures et allocation finale de l'enveloppe quinquennale de 50 M€.

La Région a engagé le Contrat « Stations de demain », doté d'une enveloppe quinquennale **2016-2020 de 50 M€**, destinée à relancer les dynamiques d'investissements en stations de ski, par la création de nouvelles remontées mécaniques, des actions de sécurisation de l'enneigement via des équipements de neige de culture, l'aménagement des centres de station, la réhabilitation des hébergements de loisir ainsi que la modernisation des équipements numériques et l'innovation écotouristique. Il permet à 68 sites de ski alpins et nordiques de bénéficier d'aides régionales à l'investissement.
Sur la période 2016-2018 l'engagement financier régional s'élève à 26 290 563,60 €.

Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé par la Région en avril 2016 à destination des opérateurs, structures gestionnaires d'un domaine skiable et/ou des équipements de diversification touristique : communautés de communes, syndicats intercommunaux, communes et les syndicats mixtes.

Contenu de l'appel à manifestation d'intérêt :

1) Une stratégie prospective à moyen et long terme positionnant les stations soit comme « Stations Villages », soit comme moteur de la « Smart Mountain » ;
2) Un recueil des éléments d'ordre économique, social et financier de ou des stations intégrées à la candidature.
3) Des projets déclinant la stratégie au travers de cinq thématiques pré-identifiées :
   a. Le développement des équipements structurants liés à la pratique du ski alpin et du ski nordique ;
   b. L'aménagement des cœurs de stations dans une perspective de développement des mobilités douces, de développement d'une autonomie énergétique de la station… ;
   c. Les projets structurants qui misent sur le numérique ;
   d. Le développement du tourisme hivernal « après–ski » (luges 4 saisons, patinoires écologiques…) ;
   e. La rénovation du parc de logements touristiques.

Au 31 décembre 2018, 19 Contrats* ont été validés par le Conseil Régional et engagent des enveloppes financières maximales de subvention de 50 000 000 €.

Une enveloppe financière maximale est allouée pour chaque Contrat « Stations de demain » au sein duquel des enveloppes indicatives sont mentionnées pour chaque station ou site de ski de pratique du ski nordique. La répartition des enveloppes a été décidée à l'issue d'un processus d'étude des candidatures, d'analyse des besoins tout en prenant en compte deux critères objectifs : le moment de puissance de la station[1] et son chiffre d'affaires (période 2014/2015).

Une enveloppe de 800 000 € est dédiée au soutien à l'investissement sur quatre opérations liées à la réhabilitation d'hébergement de loisir emblématique des Alpes du Sud.

***Le Syndicat Mixte de la Vallée de la Vésubie et du Valdeblore a fait savoir par courriel, en mai 2018, au service Montagne qu'elle se retirait du contrat « Stations de demain » et renonçait à une enveloppe financière de 432 000 € restant ce jour à répartir.**

[1] Le **moment de puissance** (MP) est un indicateur conventionnel de la capacité d'une remontée mécanique, correspondant au produit : débit théorique (en nombre de skieurs/heure) x dénivelé.

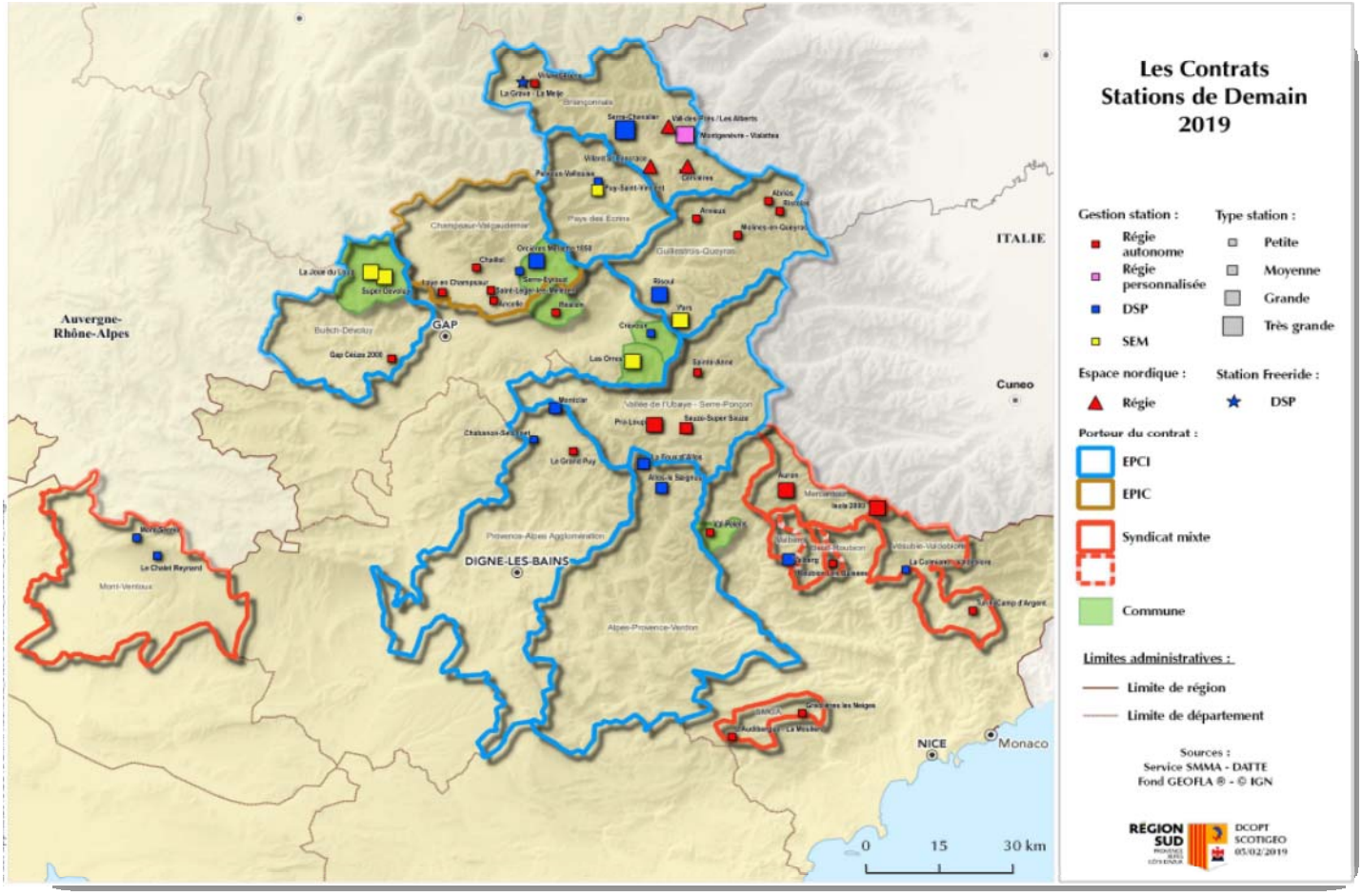

Enfin, un cadre d'intervention relatif à l'éligibilité et la qualité des opérations aide à la priorisation des opérations. Il a été adopté le 3 novembre 2016 et amendé le 13 mars 2017.

Il s'appuie sur 4 critères techniques afin de fixer le taux de subvention régional qui s'échelonne de 0 à 40 %. Exceptionnellement, ce taux peut monter jusqu'à 70% pour certaines opérations exemplaires

<u>Les critères du cadre d'intervention sont les suivants :</u>

1) Efficience de l'opération pour la station (efficacité/coût) ;
2) Viabilité financière (modèle économique sécurisé) ;
3) L'opération s'inscrit en cohérence dans le cadre de la stratégie « Smart Mountain » ou « Stations Villages » concernée ;
4) Prise en compte des enjeux climatiques et environnementaux.

Ces critères ont vocation à induire des priorisations d'opération qui permettent un effet levier financier et économique qui sera mesuré à moyen et long terme.

Enveloppe financière maximale par contrat :

Contrats "Stations de demain"	Enveloppe	Part de l'enveloppe régionale
Communauté de Communes du Grand Briançonnais	10 900 000,00 €	22%
Communauté de Communes du Guillestrois-Queyras	8 080 000,00 €	16%
SMS Mercantour	5 426 000,00 €	11%
Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon	4 036 000,00 €	8%
Commune d'Orcières	3 200 000,00 €	6%
Communes des Orres	3 000 000,00 €	6%
Commune du Devoluy	2 800 000,00 €	6%
Communauté de Communes du Pays des Ecrins	2 680 000,00 €	5%
Communauté de Communes Alpes Provence Verdon	2 310 000,00 €	5%
Maison du Tourisme du Champsaur-Valgaudemar	1 750 000,00 €	4%
Provence Alpes Agglomération (Pays de Seyne)	1 462 000,00 €	3%
Syndicat Intercommunal de Valberg - VAM	1 275 000,00 €	3%
HEBERGEMENT DE LOISIR	800 000,00 €	2%
Syndicat Mixte des Stations de Greolières-Audibergue	470 000,00 €	1%
Commune de Réallon	450 000,00 €	1%
SMDVVV (Contrat abandonné par le porteur)	*432 000,00 €*	*1%*
Communauté de Communes du Buech Dévoluy	250 000,00 €	1%
Commune de Crévoux	220 000,00 €	0%
SMS Roubions les Buisses	162 000,00 €	0%
SMAEMV	280 000,00 €	1%
Commune de Saint-Martin d'Entraunes	17 000,00 €	0%
Total général	**50 000 000,00 €**	**100%**

1.3.2 Evaluation à mi-parcours du Contrat « Stations de demain »

Le lancement de cette politique régionale a suscité, dès 2016, des plans d'investissement ambitieux de la part des stations concernées. Cet effet levier était un des objectifs quantitatifs de cette politique et a été atteint.

En effet, les premiers recensements des besoins exprimés ont fait apparaître des besoins de financement à hauteur de 357 341 751 €. Le taux de subvention régional moyen ayant été fixé à 30 %, ceci induisait potentiellement plus de 100 000 000 € de demande de subvention régionale.

Un travail important de priorisation a été engagé avec chaque porteur de Contrat afin qu'il s'inscrive dans le cadre budgétaire de 50 M€ quinquennal, ce qui a conduit à retenir des plans d'actions reflétant les priorités de chaque station.

Les besoins économiques qu'expriment les stations et porteurs des contrats, à la fois au travers de la stratégie proposée dans le cadre de la réponse à l'appel à manifestation d'intérêt en 2016 et de la typologie des dossiers déposés, s'inscrivent dans le contexte économique suivant :

→ Des marges tarifaires relativement faibles ;
→ 1 seule grande station de ski (Serre-Chevalier) ;
→ Une accessibilité relative réduite ;
→ Une politique d'investissement 2008 et 2016 ralentie en comparaison des Alpes du Nord ;
→ Des modes de gestion majoritairement publics ou parapublics ;
→ Des aléas climatiques en hausse et une fréquentation fortement liée au niveau d'enneigement.

Les objectifs généraux recherchés par la Région sont en parallèle de contribuer :
→ A la croissance de la fréquentation touristique des stations ;
→ A la consolidation du chiffre d'affaires des stations,
→ A la diversification de l'offre touristique vers des stations de 4ème génération ;
→ A l'adaptation au changement climatique en consommant moins et mieux les ressources naturelles et énergétiques ;
→ A la modernisation des hébergements en rénovant le parc de logements existant ;
→ A la connexion des stations à leur territoire en tant qu'acteur de « l'espace valléen » dans lequel elles se situent.

La Région SUD a massivement répondu aux besoins des stations, et la mise en œuvre du dispositif « Stations de demain » a généré **26 290 563,72 € d'engagements financiers** répartis en 9 sessions **entre 2016 et 2018 :**

→ **89 dossiers ont été instruits et votés** par le Service Montagne et Massif Alpin et le Service Administratif et Financier de la Direction du Développement des Territoires et de l'Environnement ;
→ **51 dossiers font l'objet d'un paiement de la subvention ;**
→ **12 124 116,80 € sont mandatés, 6 640 367,30 € sont en attente de mandatement ;**
→ 7 526 078,90 € doivent encore faire l'objet d'une première demande de paiement (38 opérations) ;
→ **Le taux de mandatement est de 46,1 %, ce qui est remarquable du fait de la nature des investissements concernés et de la date de vote des premiers dossiers, en novembre 2016.**

L'analyse de la typologie des investissements soutenus par la Région (qui sont le reflet de priorités immédiates des stations), met en relief le renforcement des capacités de production et de distribution de neige de culture (47 % de l'engagement financier régional, soit 12 329 318,10 €) et la modernisation des remontées mécaniques et aménagement du domaine skiable (33 % de l'engagement financier régional, soit 8 030 653 €).

A contrario, la faiblesse des investissements dans les domaines liés à l'innovation et la connectivité des stations (6 % de l'engagement financier régional, soit 1 458 782 €) est compensée par un nombre d'opérations réalisées relativement important puisque 15 % des projets portent sur cette thématique.

Enfin, les objectifs liés à la modernisation des hébergements (immobilier de loisir) se réalisent en partie grâce au soutien à des projets de rénovation de 4 centres de vacances pour 800 000 €. Le nombre de lits ainsi réchauffés est symbolique (1 millier) mais le coût unitaire est

relativement faible (800 € par lit) en comparaison de ce qu'impliquerait le soutien à l'immobilier dans le parc privé.
Nonobstant, cette problématique est récurrente en station.

La Région est régulièrement sollicitée pour accompagner certaines initiatives, mais du fait de la contrainte pesant sur les crédits de fonctionnement et de mécanismes viables juridiquement pour aider les propriétaires privés, elle peine à répondre à cet enjeu.

Typologie des opérations	**Coût total des opérations**	**Engagement financier régional 2016-2018**
Développement des équipements structurants liés à la pratique du ski alpin et du ski nordique	84 819 806,45 €	21 450 018,42 €
Neige de culture	36 029 262,00 €	12 329 318,10 €
remontée(s) mécanique(s)	36 633 941,00 €	5 872 203,60 €
Aménagement du domaine skiable	7 655 240,00 €	2 158 450,00 €
Opération globale : NC,RM,ADS	3 728 663,45 €	857 096,72 €
Construction d'un bâtiment d'accueil	772 700,00 €	232 950,00 €
Développement d'un tourisme hivernal est estival diversifié	7 643 072,50 €	1 956 159,00 €
équipement aquatique	2 210 700,00 €	679 769,00 €
Rénovation centre multi-activité	2 197 300,00 €	625 190,00 €
Luge	2 364 572,50 €	370 000,00 €
APN été/hiver	380 500,00 €	171 200,00 €
Espace Ludique familial	490 000,00 €	110 000,00 €
Numérique	3 277 489,00 €	1 458 782,00 €
Station connectée	1 755 345,00 €	701 738,00 €
Flexgrid	668 000,00 €	398 600,00 €
Panneaux info-dynamiques/WIFI	504 144,00 €	218 444,00 €
Innovation marketing	350 000,00 €	140 000,00 €
Aménagement des cœurs de station	3 770 122,60 €	1 425 904,30 €
Front de Neige	3 072 618,00 €	1 176 653,00 €
Aménagement urbain	550 000,00 €	165 000,00 €
Mobilité durable	147 504,60 €	84 251,30 €
Total général	**99 510 490,55 €**	**26 290 863,72 €**

Une politique d'aide à l'investissement génératrice de retombées économiques :

L'engagement financier régional sur la période 2016-2018 s'élève à 26 290 563,72 €.
Il porte sur des investissements dont le coût global est de 99 510 490,55 € soit un taux de cofinancement de 26 % :

→ 1 € de subvention régionale induit ainsi 3,8 € d'investissement (majoritairement de l'autofinancement, fond propre et emprunt) ;

→ Selon DSF[2], 1 € de CA des remontées mécaniques permet de générer 6 € minimum de CA indirect (loueurs, écoles de ski, hébergeurs, restaurateurs, autres services sociaux et économiques…) ;

→ Les investissements réalisés sont économiquement et comptablement corrélés au maintien ou au développement du CA des stations ;

→ Ainsi, chaque 1 € de subvention régionale participe en moyenne à 22,8 € de retombées économiques directes et indirectes ;

→ **26,29 M€ de subvention régionale participent ainsi à 600 M€ de retombées économiques** générées sur la période d'amortissement moyen des équipements (durée de 20 années retenue) ;

→ Une partie non négligeable mais impossible à recenser de ces investissements n'aurait pas pu exister, sur la période 2016-2019, sans l'effet levier du financement régional (analyse qualitative).

Engagements financiers régionaux 2016-2018 :

Contrat "Stations de demain"	**nombre d'opérations**	**Coût total des opérations**	**Engagement financier régional 2016-2018**	**Taux de cofinancement**
Communauté de Communes du Pays des Ecrins	2	10 829 130,00 €	1 250 000,00 €	12%
Commune de Saint-Martin d'Entraunes	1	109 850,00 €	16 450,00 €	15%
Communauté de Communes Alpes Provence Verdon	3	11 600 000,00 €	1 860 200,00 €	16%
Communauté de Communes du Grand Briançonnais	21	18 638 059,60 €	4 152 431,30 €	22%
Commune du Devoluy	5	4 783 450,00 €	1 077 985,00 €	23%
Communes des Orres	3	6 542 490,00 €	1 490 190,00 €	23%
Provence Alpes Agglomération (Pays de Seyne)	6	5 971 404,45 €	1 462 000,32 €	24%
Communauté de Communes du Guillestrois-Queyras	12	17 430 159,50 €	4 906 311,00 €	28%
Commune de Crévoux	1	752 700,00 €	222 950,00 €	30%
Commune d'Orcières	6	5 505 300,00 €	1 721 190,00 €	31%
Syndicat Intercommunal de Valberg - VAM	2	2 940 100,00 €	1 000 400,00 €	34%
SMS Mercantour	7	6 581 345,00 €	2 582 538,00 €	39%
Syndicat Mixte des Stations de Greolières-Audibergue	1	190 500,00 €	76 200,00 €	40%
SMAEMV	1	127 000,00 €	50 800,00 €	40%
Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon	8	4 905 968,00 €	2 772 508,00 €	57%
Commune de Réallon	4	428 900,00 €	251 120,00 €	59%
Office du Tourisme du Champsaur-Valgaudemar	5	1 934 134,00 €	1 235 590,10 €	64%
SMS Roubions les Buisses	1	240 000,00 €	162 000,00 €	68%
Total général	**89**	**99 510 490,55 €**	**26 290 563,72 €**	**26%**

[2] Domaine Skiable de France est la chambre syndicale des exploitants de remontées mécaniques et de domaines skiables en France.

Des équilibres financiers entre stations disparates mais cohérents :

La mise en œuvre du Contrat « Stations de demain » a impliqué, dès le début, une participation active des opérateurs aux fins de :

→ Proposer une stratégie de développement économique et touristique lisible et viable ;
→ Déposer des projets concrets qui respectent le cadre d'intervention du dispositif Contrat « Stations de demain » ainsi que le règlement financier régional ;
→ Se conformer aux dispositions de chaque contrat, ce qui implique d'organiser des Comités de Pilotage permettant de rendre compte de la mise en œuvre du plan d'actions défini par la stratégie et de prioriser les opérations annuellement ;
→ Informer la Région des enjeux et évolutions dans les champs politique, économique et stratégique des stations concernées ;
→ Associer la Région à des initiatives, projets en rapport avec le champ des stations ;
→ Inviter la Région aux inaugurations et évènementiels en stations.

Les dynamiques d'investissement en station se sont essentiellement appuyées sur le niveau de maturité des projets à mettre en œuvre, puis sur les capacités financières à la fois du porteur et de la Région, ce qui a conduit entre 2016-2018 à accompagner 89 opérations pour un niveau d'intervention financière de 26 290 563 €.

Le niveau de consommation des enveloppes financières allouées à chaque contrat est cependant hétérogène.

Le tableau suivant rend compte du niveau d'engagement financier régional par département.
Les stations du département des Alpes-de Haute-Provence ont ainsi bénéficié très fortement des aides de la Région a contrario des Hautes-Alpes et par exemple du Briançonnais, dont le taux de consommation de l'enveloppe régionale est de 38 %.

Départements	Enveloppe régionale	Engagement financier régional 2016-2018	Taux de consommation de l'enveloppe régionale
Alpes de Haute-Provence	7 808 000,00 €	6 094 708,32 €	78%
Alpes-Maritimes	7 782 000,00 €	3 837 588,00 €	49%
Hautes-Alpes	34 130 000,00 €	16 307 767,40 €	48%
Vaucluse	280 000,00 €	50 800,00 €	18%
Total général	**50 000 000,00 €**	**26 290 863,72 €**	**53%**

La réactivité des porteurs de projet ainsi que le choix de la Région d'aider en priorité les stations relativement plus fragiles face au changement climatique et à l'urgence d'équipement d'installation de neige de culture, expliquent ce résultat.

Un accompagnement technique et financier des stations :

Le cadre budgétaire quinquennal du dispositif Contrat « Stations de demain » se matérialise chaque année par des autorisations de Programme et des niveaux d'engagement régionaux contraints.

En premier lieu, une unique session budgétaire le 3 novembre 2016 a permis d'engager un financement régional global de 4 059 490 €. 12 275 580,28 € et 9 955 493,32 € ont respectivement été engagés en 2017 et 2018 correspondant à une autorisation de programme de 10 000 000 € annuels, ayant bénéficiée d'un budget complémentaire en 2017 de 2 275 580 €.

En second lieu, comme évoqué ci-dessus, les besoins des stations et la maturation des projets s'expriment pleinement entre 2017 et 2019. Le montant potentiel des demandes de financement régional s'élevait à plus de 18 M€ en 2018 et près de 12,8 M€ en 2019.

Un travail important de priorisation a été engagé avec chaque porteur de Contrat afin qu'il s'inscrive dans le cadre budgétaire de 50 M€ quinquennal lissé à 10 M€ par an dans le cadre du PPI régional.

Le cadre financier de 10 M€ a été respecté en 2018 grâce à la mise en œuvre d'un processus d'arbitrages techniques et politiques courant du premier trimestre 2018 qui a pris en compte notamment le niveau d'avancement de la programmation de chaque contrat. Cette méthodologie est reconduite en 2019, ce qui devrait conduire à engager le cadre budgétaire de 10 M€ tout en répondant le plus efficacement possible aux besoins en financement des stations.

Le tableau ci-dessous rend compte de **l'engagement des fonds régionaux en AP** et des dynamiques engagées par les stations, pondérées par les arbitrages technico-financiers réalisés annuellement.

Contrats/Stations	2016	2017	2018	Total 2016-2018	Enveloppe 2016-2020	Taus de consommation de l'enveloppe budgétaire
Communauté de Communes du Grand Briançonnais	420 000,00 €	1 989 631,30 €	1 742 500,00 €	4 152 131,30 €	10 900 000,00 €	38%
Communauté de Communes du Guillestrois-Queyras	1 386 300,00 €	2 216 182,00 €	1 303 829,00 €	4 906 311,00 €	8 080 000,00 €	61%
SMS Mercantour	- €	432 538,00 €	2 150 000,00 €	2 582 538,00 €	5 426 000,00 €	48%
Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon		2 299 540,00 €	472 967,60 €	2 772 507,60 €	4 036 000,00 €	69%
Communauté de Communes du Pays des Ecrins	1 000 000,00 €		250 000,00 €	1 250 000,00 €	2 680 000,00 €	47%
Communes des Orres		540 190,00 €	950 000,00 €	1 490 190,00 €	3 000 000,00 €	50%
Commune d'Orcières	932 190,00 €	205 000,00 €	584 000,00 €	1 721 190,00 €	3 200 000,00 €	54%
Communauté de Communes Alpes Provence Verdon		1 108 200,00 €	752 000,00 €	1 860 200,00 €	2 310 000,00 €	81%
Commune du Devoluy		634 235,00 €	443 750,00 €	1 077 985,00 €	2 800 000,00 €	38%
Maison du Tourisme du Champsaur-Valgaudemar	21 000,00 €	934 590,10 €	280 000,00 €	1 235 590,10 €	1 750 000,00 €	71%
Provence Alpes Agglomération (Pays de Seyne)	300 000,00 €	604 903,88 €	557 096,72 €	1 462 000,60 €	1 462 000,00 €	100%
Syndicat Intercommunal de Valberg - VAM		774 300,00 €	226 100,00 €	1 000 400,00 €	1 275 000,00 €	78%
Syndicat Mixte des Stations de Greolières-Audibergue		76 200,00 €		76 200,00 €	470 000,00 €	16%
Commune de Réallon		237 120,00 €	14 000,00 €	251 120,00 €	450 000,00 €	56%
Communauté de Communes du Buech Dévoluy				- €	250 000,00 €	0%
Commune de Crévoux		222 950,00 €		222 950,00 €	220 000,00 €	101%
SMS Roubions les Buisses			162 000,00 €	162 000,00 €	162 000,00 €	100%
SMAEMV			50 800,00 €	50 800,00 €	280 000,00 €	18%
Commune de Saint-Martin d'Entraunes			16 450,00 €	16 450,00 €	17 000,00 €	97%
HEBERGEMENT DE LOISIR				- €	800 000,00 €	0%

Total général	**4 059 490,00 €**	**12 275 580,28 €**	**9 955 493,32 €**	**26 290 563,60 €**	**49 568 000,00 €**	**53%**

Mise en œuvre 2019 et 2020 du Contrat « Stations de demain » :

En 2019, la ligne de crédit R115 Contrat Station de demain est dotée de 10 000 000 € en investissement.
Les différents porteurs de projets ont émis des demandes d'aides financières régionales à hauteur de 12 802 188 € dans le cadre de ce dispositif.
Ce montant est d'ores et déjà le résultat d'un processus de priorisation concerté, prenant appui sur des Comités de Pilotage techniques dédiés à cette problématique.
Le service Montagne et Massif Alpin propose un processus d'arbitrage ad hoc aux fins de proposer une liste d'opérations en adéquation avec le cadrage budgétaire régional et la volonté de l'exécutif.

Le processus de consultation des porteurs de Contrat, ainsi que des opérateurs des domaines skiables, a permis d'identifier une liste de projets dont la mise en œuvre en 2019 est tout autant souhaitée que possible techniquement et juridiquement[3].
Le montant cumulé de 40 demandes de subvention régionales, dont 32 sont formellement déposées, est de 12 802 188,50 €.
L'analyse technique et financière des opérations permet de sélectionner 30 opérations selon les critères suivants :

- Respect du cadre budgétaire des enveloppes financières maximales allouées à chaque contrat « stations de demain » ;
- Priorisation des opérations réalisées, ou en cours de réalisation, présentées à l'arbitrage en 2018 et non retenues pour respecter le cadre budgétaire ;
- Respect des équilibres budgétaires entre chaque contrat « stations de demain » et au sein de chaque contrat, entre chaque station relativement au montant des enveloppes financières maximales allouées ;
- Pertinence de l'opération en lien avec la stratégie de développement économique de chaque contrat « stations de demain » ;

Certains montants demandés ont été analysés et proposés à la baisse par rapport à la demande du porteur concernant :

- Des contrats « stations de demain » dont il est encore possible de reporter des montants d'aide sur des opérations ultérieures ;
- Des opérations pour lesquelles la Région ne s'est pas engagée sur un montant d'aide en 2ème phase d'opération, à l'issue du processus de priorisation 2018 ;
- Des montants d'opération suffisamment importants permettant une marge de diminution supportable ;
- Des porteurs dont la santé financière est suffisamment stable.

La proposition d'arbitrage aboutit à un montant cumulé des demandes de subventions régionales de 9 999 896,00 €.

[3] Annexe 1 : tableau de priorisation des opérations 2019

Le tableau ci-dessous présente les équilibres financiers résultant de ce processus de priorisation :

Contrats/Stations	Engagement financier régional 2019 (proposition du service au 1 mars 2019)	Engagement financier théorique régional 2016-2019	Taux de consommation de l'enveloppe budgétaire 2016-2019	Reste à engager
Communauté de Communes du Grand Briançonnais	2 728 360,00 €	6 880 491,30 €	63%	4 019 508,70 €
Communauté de Communes du Guillestrois-Queyras	730 514,00 €	5 636 825,00 €	70%	2 443 175,00 €
SMS Mercantour	1 634 400,00 €	4 216 938,00 €	78%	1 209 062,00 €
Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon	500 000,00 €	3 272 507,60 €	81%	763 492,40 €
Communauté de Communes du Pays des Ecrins	1 330 000,00 €	2 580 000,00 €	96%	100 000,00 €
Communes des Orres	1 000 000,00 €	2 490 190,00 €	83%	509 810,00 €
Commune d'Orcières	600 000,00 €	2 321 190,00 €	73%	878 810,00 €
Communauté de Communes Alpes Provence Verdon		1 860 200,00 €	81%	449 800,00 €
Commune du Devoluy	500 000,00 €	1 577 985,00 €	56%	1 222 015,00 €
Maison du Tourisme du Champsaur-Valgaudemar	223 400,00 €	1 458 990,10 €	83%	291 009,90 €
Provence Alpes Agglomération (Pays de Seyne)		1 462 000,60 €	100%	- 0,60 €
Syndicat Intercommunal de Valberg - VAM	274 600,00 €	1 275 000,00 €	100%	- €
Syndicat Mixte des Stations de Greolières-Audibergue	69 100,00 €	145 300,00 €	31%	324 700,00 €
Commune de Réallon	198 880,00 €	450 000,00 €	100%	- €
Communauté de Communes du Buech Dévoluy		- €	0%	250 000,00 €
Commune de Crévoux		222 950,00 €	101%	- 2 950,00 €
SMS Roubions les Buisses		162 000,00 €	100%	- €
SMAEMV	10 643,00 €	61 443,00 €	22%	218 557,00 €
Commune de Saint-Martin d'Entraunes		16 450,00 €	97%	550,00 €
HEBERGEMENT DE LOISIR	200 000,00 €	200 000,00 €	25%	600 000,00 €
Total général	**9 999 897,00 €**	**36 290 460,60 €**	**73%**	**13 077 539,40 €**

1.3.3 Fin des contrats 2020

Certains territoires auront potentiellement un reste conséquent à engager en 2020, tel la Communauté de Communes du Grand Briançonnais (4 019 508,70 €).
Cependant, le processus de priorisation des opérations, depuis 2016 est concerté et constitue le fruit d'un consensus entre la Région et les opérateurs.

L'inégalité entre opérateurs, quant au niveau d'engagement financier régional, n'est pas une problématique politique ou technique, à condition que le cadre financier de 50 M€ quinquennal entre 2016 et 2020 soit respecté.
Or, le reste à engager en 2020 est de 13 277 539,4 €.

Il est probable que les demandes de subvention régionale en 2020, au titre du dispositif Contrat « Stations de demain » soient proches de ce montant.

Deux scénarii peuvent être envisagés :

a. Prévoir une autorisation de programme de **13 277 539,40 €.**
   Ce montant solderait l'engagement financier régional quinquennal de 50 M€.
b. Dans la perspective où l'autorisation de programme en 2020 serait **de nouveau de 10 M€**, il s'agirait d'engager une discussion avec les porteurs des Contrats « Stations de demain », afin d'identifier des opérations susceptibles d'attendre la session de décembre 2020 ou mars 2021 afin de bénéficier d'une aide régionale.
   Ceci impliquerait d'amender par délibération, le cadre réglementaire du dispositif afin d'étendre sa période de mise en œuvre jusqu'en 2021.

Au-delà de cet arbitrage, il est à noter que les besoins des stations et plus largement des territoires de montagne sont continus.
Les besoins en investissement restent constants dans le contexte lié à la concurrence nationale, notamment celle des Alpes du Nord et d'adaptation aux changements climatiques.
Plusieurs opérateurs et actions des stations expriment d'ores et déjà ces besoins et interrogent la Région quant à la nature de sa future politique régionale de la Montagne, notamment sur les stations.

2020 pourrait voir la mise en œuvre d'un processus de consultation des stations afin d'explorer les enjeux économiques et touristiques auxquels elles pensent être confrontées ainsi que leurs besoins en investissement. Il s'agira d'évaluer les modalités d'intervention de la Région les mieux adaptées aux besoins des stations en prenant nécessairement appui sur des modèles économiques et climatiques incontestables.

De fait, il paraît souhaitable que la Région acquière des données stables au travers du lancement d'une étude dont les objectifs seraient les suivants :

→ Analyser les conditions d'enneigement des domaines skiables et l'évolution de ces conditions à échéance 2030 et 2050 en s'appuyant sur les scénarios du GIEC (IRSTEA, Météo-France, CNRS, Centre d'Etudes de la Neige - CEN) ;

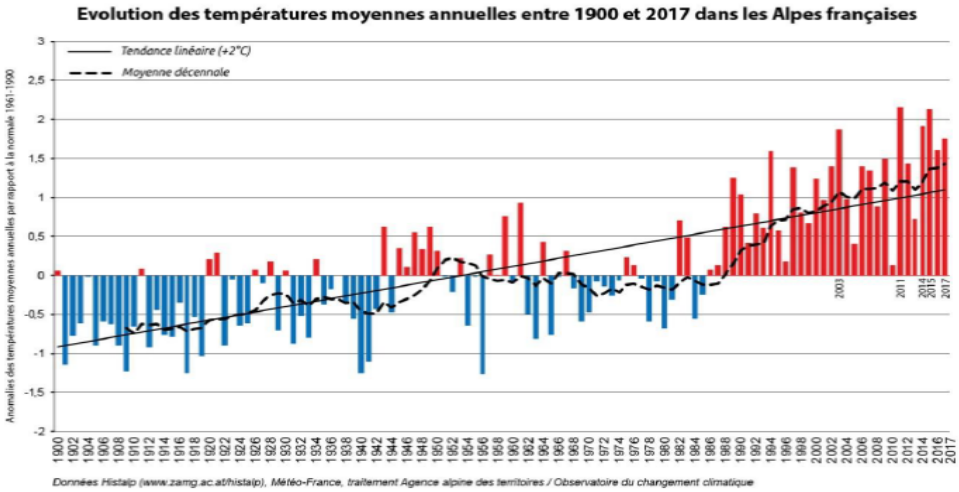

Figure 2 : Températures moyennes annuelles dans les Alpes françaises (OBSCAN, 2017).

→ Évaluer l'effort financier lié à la production de neige de culture à fournir pour les stations ;
→ Produire une typologie des modèles économiques (positionnement touristique notamment) et financiers (analyse des capacités d'autofinancement) des stations ;
→ Partager les résultats avec l'ensemble des acteurs des stations (élus, opérateurs des RM, acteurs environnementalistes) =>construction d'une culture commune et affirmation du rôle de stratège de la Région ;
→ Identifier les modalités d'intervention techniques et juridiques optimales afin de participer activement aux choix d'investissement des opérateurs ou de certains opérateurs :

Enfin, un enjeu central et transversal parait s'imposer pour les années à venir : L'immobilier de loisir :

Il est constaté depuis la fin des années 2010, un refroidissement constant des lits touristiques en station, dû au vieillissement des résidences de tourisme (sortie de baux impliquant l'absence d'obligation de commercialisation), à la moindre attractivité des produits de défiscalisation liés à des programmes de construction de nouvelles résidences, à la baisse d'attractivité du ski et le recul marqué des séjours du type « classes d'hiver » ou « colonie de vacance ».
L'impact est important puisque dans les Alpes du Sud, entre 70 % et 90 % du CA des remontées mécaniques est généré par des séjours commercialisés et packagés qui dépendent de l'offre d'hébergement.

Il existe donc un enjeu fort pour remettre en marché des logements, impliquant généralement de les rénover en les adaptant aux demandes de la clientèle.
Ce travail implique généralement une animation renforcée dans les stations auprès des propriétaires, des loueurs et sociétés immobilières.

Des expérimentations sont en cours au niveau national[4]. La Région Auvergne-Rhône-Alpes soutient financièrement de l'ingénierie liée au réchauffement des lits touristiques en station dans le cadre du dispositif espace valléen.

L'implication de la Région SUD pourrait être du même ordre (soutien à l'ingénierie) et s'inscrire dans un cadre partenarial au niveau d'une Convention Interrégionale du Massif des Alpes prenant en compte de manière plus importante cette problématique en 2021.

[4] Dispositif France Tourisme Ingénierie : Décision du **Conseil Interministériel du Tourisme** du 19 janvier 2018 afin de stimuler l'investissement touristique via la mobilisation de capacités d'ingénierie renforcées.
Il s'agit d'un **dispositif national d'ingénierie touristique sur 5 ans** s'appuyant sur Atout France et une contribution au financement de la Banque des territoires, se déployant en partenariat étroit avec les régions et les services de l'Etat.

2. Contrats régionaux d'équilibre territorial (CRET) et Fonds régional d'aménagement du territoire (FRAT) en zone alpine depuis 2016

Sur 3 ans (2016 à 2018), la zone de massif a bénéficié, au titre de ces dispositifs, de **67 802 100 €.**

Financements régionaux sur la zone de massif au travers du dispositif CRET :

Alpes-de-Haute-Provence	6 893 929 €
Hautes-Alpes	7 840 838 €
Alpes-Maritimes	6 811 118 €
Var	1 312 810 €
Vaucluse	8 404 066 €
TOTAL	31 262 761 €

Les chiffres énoncés ci-dessus appellent quelques précisions :

– Ils correspondent aux montants effectivement votés, et non aux montants contractualisés dans les CRET ;

– La zone de massif couvre l'ensemble des départements des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes. En revanche, elle ne prend que des parties des départements des Alpes-Maritimes, du Var et du Vaucluse, sur lesquelles il y a peu de projets CRET.

En conséquence, la clé de répartition pour ces 3 départements est la suivante :

- Alpes-Maritimes et Var : 10% des montants votés pour les CRET n'ayant qu'une partie de leur territoire en zone de massif ;
- Vaucluse : 70 % des montants votés pour les CRET n'ayant qu'une partie de leur territoire en zone de massif.

Financements régionaux sur la zone de massif au travers du dispositif FRAT :

Alpes-de-Haute-Provence	10 307 008 €
Hautes-Alpes	8 460 077 €
Alpes-Maritimes	9 473 141 €
Var	3 939 910 €
Vaucluse	4 359 203 €
TOTAL	36 539 339 €

3. Actions « Risques » et « Agriculture » adaptées au cadre alpin

3.1 Actions sur les risques

En zone de montagne, les aléas naturels peuvent se cumuler sur un même territoire. Ils présentent le plus souvent des cinétiques et des intensités importantes. Dans le Massif Alpin, ces aléas naturels sont pour l'essentiel constitués par les mouvements de terrain (chutes de blocs, glissements), les avalanches, les inondations ou encore les incendies pour la partie la plus méridionale du massif. Les crues torrentielles font partie des risques naturels les plus dommageables. Leurs conséquences sont amplifiées par la concentration des habitations et des installations économiques, sportives ou ludiques dans les vallées et sur les rives des lacs, des rivières et des torrents. L'aléa sismique est également présent sur l'ensemble des Alpes, ainsi qu'est venu le confirmer le décret n°2010-1255, en plaçant la majeure partie des Alpes françaises en niveau 4 d'aléa sur 5.
Cette géographie atypique rend ce territoire d'autant plus sensible aux effets du changement climatique. Ainsi, il devient dorénavant nécessaire de considérer les risques glaciaires et périglaciaires induits par les hausses progressives de température.

Au titre de sa politique « Gestion des Risques Naturels en Montagne », la Région accompagne financièrement les partenaires territoriaux dans le déploiement de leurs projets de prévention, de protection ou encore de sensibilisation aux aléas naturels**.**
Les principales actions soutenues sont :

- L'installation de dispositifs de suivi en temps réel pour l'amélioration de la connaissance ou le développement de système d'alerte (Ex : Glissement du « Pas de l'Ours » / Vallée du Guil) ;
- Travaux de protection visant à décroître l'intensité et la fréquence des aléas (Purge de falaises / pose de systèmes d'ancrage pour limiter les chutes de blocs rocheux) ;
- Mise en place de digues de protection et de plans gestion sédimentaire (curage des cônes de déjection) pour lutter contre les laves torrentielles ;
- Développement de Plan InterCommunaux de Sauvegarde afin d'amélioration la gestion de crise et favoriser la mutualisation des moyens d'intervention ;
- Elaboration et mise en œuvre de stratégies de gestion intégrée des risques à une échelle supra-communale.

Dès lors, ont été développés les outils suivants :

- **La Convention interrégionale de Massif (Convention Interrégionale du Massif Alpin) 2015-2020** avec une enveloppe de 2,5 M€ consacrée au développement de la gestion intégrée des risques ;

- **Le Programme Opérationnel du Massif Alpin (Programme Opérationnel Interrégional Alpin)** qui prévoit 5 M€ de fonds FEDER sur des actions de gestion intégrée des risques et de recherche-action pour les Alpes du Nord et du Sud.
  Les fonds Programme Opérationnel Inter régional Alpin et les cofinancements régionaux via la Convention Interrégionale du Massif Alpin ont permis, ces dernières années, de faire émerger des ***Territoires de Gestion Intégrée des Risques Naturels (TAGIRN)*** sur lesquels sont déployés des projets de sensibilisation aux risques, de

développement de la connaissance, d'expérimentations en matière de prévention ou de gestion de crises, etc.
De même, cette programmation a permis de financer des partenariats mêlant Collectivités Territoriales et Laboratoires Publics de Recherche, afin de développer des outils innovants et directement applicables par les gestionnaires sur le terrain (réseau Science Décisions Actions / SDA). A noter que le PARN (Pôle Alpin d'Etudes et de Recherche pour la Prévention des Risques Naturels) est financé annuellement par les Régions SUD et AURA pour animer ces deux démarches (GIRN et SDA).

- **Le programme opérationnel transfrontalier ALCOTRA** 2014-2020 qui prévoit une enveloppe financière pour la prévention des risques pour l'ensemble du territoire transfrontalier.
  L'outil est notamment décliné en Plans Intégrés Thématiques (PITEM) qui permettent à un ensemble de partenaires d'obtenir des financements de l'Europe pour décliner leurs projets dans un cadre stratégique commun. La Région s'est récemment portée candidate au PITEM Risk, avec l'objectif notamment de contribuer au financement de l'animation de la « Commission Risque en Montagne » du Comité Régional des Risques.

3.2 Actions sur l'agriculture et la forêt en montagne

Les exploitations agricoles alpines représentent un quart du total des exploitations agricoles de la Région et 48% de la surface agricole utile (SAU). La zone de montagne se distingue par la prépondérance de l'élevage. Les exploitations ovines, majoritairement allaitantes, représentent 25% des exploitations, la spécialisation bovine laitière est très faible (5%), les productions végétales avec les grandes cultures pèsent pour 17% et l'arboriculture fruitière pour 14% des exploitations.

Le Schéma Interrégional de Massif des Alpes, élaboré à l'échelle des deux régions (Sud Provence-Alpes-Côte-D'azur et Auvergne Rhône-Alpes), est articulé autour des enjeux suivants :

- Amélioration de la compétitivité des exploitations par la valorisation des produits agricoles du massif alpin ;
- Amélioration de la gestion et du partage des ressources ;
- Renforcement et légitimation du pastoralisme du massif alpin dans toutes ses composantes économiques, environnementales, culturelles ou historiques ;
- Viabilité structurelle et économique des exploitations agricoles.

Dans ce cadre, la Région soutient :

- La modernisation des bâtiments d'élevage (dispositif 4.1.1 du FEADER, **appel à projets annuel de 1,1 M€**) : Les exploitations de montagne bénéficient de conditions particulières qui prévoient le financement spécifique de la mécanisation adaptée aux zones de montagne et une bonification du taux d'aide pour les projets des zones alpines (+15%) ;
- Les investissements dans les équipements pastoraux collectifs (dispositif 7.6.2 du FEADER, **appel à projets annuel de 950 000 €**) ;
- Les programmes d'études et d'actions de sensibilisation en faveur du pastoralisme (dispositif 7.6.2 du FEADER, **appel à projets annuel de 250 000 € et les diagnostics pastoraux (30 000 € par an**) ;

- Les héliportages de matériel en alpages d'accès difficile (**61 000 € en 2018**) ;
- Le conseil et l'accompagnement des exploitations d'élevage et la recherche-expérimentation à travers le financement des organisations professionnelles et un établissement d'enseignement agricole (**Maison Régionale de l'Elevage, 170 000 € en 2018, le CERPAM, 63000 € en 2018, les chambres d'agriculture 245 000 € en 2018, EPL de Carmejane 45 000 €**).

Pour la forêt, la politique régionale est centrée sur la filière bois des Alpes. Créée en juillet 2008, l'association Bois des Alpes réunit les acteurs représentatifs des maillons de la filière forêt bois du massif alpin français.

L'association a créé le label Bois des Alpes afin d'assurer :
- Une traçabilité des produits bois issus de ressources forestières alpines et transformés dans le massif des Alpes ;
- Une garantie de qualité des produits et des services ;
- La création d'emplois locaux.

Depuis 3 ans, 73 500 € ont été attribués à l'association.
23 500 € ont été attribués en 2018 à l'association Bois des Alpes pour lui permettre :
- D'assurer la promotion, la gestion et la défense de la certification Bois des Alpes ;
- D'apporter une assistance technique aux acteurs de la filière souhaitant faire usage de la certification Bois des Alpes, notamment par la diffusion de documents et l'aide à la certification ;
- D'assurer le développement du réseau des entreprises Bois des Alpes ;
- De poursuivre l'action de traçabilité et la promotion du classement mécanique dans les Alpes.

Au total, les politiques spécifiques de la Région vers le massif alpin représentent 150,5 M€ en crédits d'investissement depuis 2016 et 3 M€/an en crédits de fonctionnement.

II. La particularité « Montagne » dans les grandes politiques régionales

1. Les lycées du massif alpin

A raison de **21 lycées** situés dans le massif alpin sur un total de 180 lycées pour l'ensemble de la Région Sud, ces établissements représentent moins de 12 % du patrimoine scolaire. Ils trouvent néanmoins toute leur place dans la politique régionale qui leur apporte un soutien particulier, notamment par l'entremise des formations sportives qui y sont très présentes.

1.1 La Région souhaite en effet développer et maintenir l'attractivité des métiers sportifs auprès des jeunes lycéens de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les formations pluriactives (ou bi-qualification) permettent de préparer les élèves des lycées alpins aux métiers sportifs de la montagne afin qu'ils s'exercent à la pratique de plusieurs activités de façon successive ou simultanée dans l'année. Ces formations permettent d'accroitre les débouchés professionnels des élèves en adéquation avec le tissu économique propre au milieu alpin. La Région est le partenaire financier principal de ces formations. Elle verse chaque année **219 013 €** à ce titre.
Le Département des Alpes-Maritimes participe également pour le lycée de la Montagne de Valdeblore en finançant un quota d'encadrement auprès d'écoles de ski. Les lycées ont également tissé des partenariats avec l'Ecole du ski français et les fédérations et les comités sportifs locaux.

Les différents coûts de chacune des formations varient chaque année en fonction des besoins des lycées, de la nature des formations suivies et du niveau à atteindre dans l'obtention des diplômes qualifiants. Les crédits attribués par la Région permettent de financer notamment des paires de ski et/ou des tenues adaptées en fonction de la formation suivie (blousons, chaussures, cordes, …).

Sont concernés notamment par ces formations (chiffres issus de l'année scolaire 2018-2019) :

- le lycée professionnel Alpes et Durance à Embrun (diplôme d'Etat de ski alpin) – 100 élèves concernés, 109 700 € ;
- le lycée polyvalent de la Montagne de Valdeblore (brevets d'Etat de ski alpin et d'accompagnateur de moyenne montagne) – 105 élèves concernés, 30 450 € ;
- le lycée polyvalent André Honnorat à Barcelonnette (diplôme d'Etat de ski alpin, bi-qualification) – 30 élèves concernés, 30 255 € ;
- le lycée agricole des Hautes-Alpes à Gap (options du brevet d'Etat de monitorat de ski, équitation, montagne) – 98 élèves concernés, dotation : 48 608 €.

De plus, la Région a aménagé des locaux spécifiques pour permettre la préparation aux DE (diplôme d'Etat) de moniteur de ski et accompagnateur en montagne dans les lycées de Valdeblore, Barcelonnette et Alpes-Durance à Embrun.

De même, à l'horizon de la rentrée scolaire 2019, la Région soutient le projet de mise en place d'un « pôle espoir » au lycée de Briançon pour des compétiteurs de ski alpin et ski de

montagne (ski de fond), notamment en mettant à disposition des locaux de stockage de matériel et de fartage de skis. Ce cursus, qui touche les Premières et Terminales, se déroule en 3 ans au lieu de 2 en cursus classique.

La Région a également adapté la logistique de la demi-pension de l'internat de Barcelonnette pour faciliter le quotidien des élèves en sections sportives.

1.2 Travaux dans les lycées du massif alpin

Alpes-de-Haute-Provence : 9 Lycées publics, dont 3 à Digne-les-Bains, 3 à Manosque, 1 à Barcelonnette, 1 à Sisteron, 1 à Bevons (enseignement adapté) et 1 au Chaffaut (enseignement agricole) et l'école internationale de Manosque. Les travaux ont porté plus précisément :

- André Honnorat / Barcelonnette : Restructuration de l'établissement, amélioration des conditions d'accueil, pour un budget prévisionnel de 9 600 000 € TTC opération, selon la clé de répartition suivante : Conseil départemental 65,9% et Conseil régional 34,1%. Livraisons échelonnées 2020-2021-2022.
- LEGTA Carmejane / Digne – Le Chaffaut : Opération de construction d'un gymnase et de rénovation des plateaux sportifs, livrée en mars 2016, pour un montant de 2 800 000 € TTC.
  Création d'une chaufferie centrale pour le site : 1 200 000 € TTC
  Réhabilitation et extension de l'ancien internat, création d'un atelier de transformation agroalimentaire et miellerie. Montant des travaux 970 000 € TTC ; livraison prévisionnelle pour janvier 2020.
- Louis Martin Bret / Manosque : Opération de restructuration-extension - mise aux normes de l'établissement selon le référentiel "lycée du XXIe siècle", avec restructuration de la cuisine. Estimation de l'opération à 27 M€ TTC. Travaux de 2020 à 2022.
- Paul Arène / Sisteron : Opération de restructuration-extension de la Cité mixte pour un montant de 18,9 M€ TTC. Outre la restructuration partielle du lycée général et la restructuration complète du lycée professionnel, initialement prévues, la mise en sûreté du site et la rénovation du plateau scientifique du bâtiment internat collège ont été intégrées. Répartition : Conseil département 36% - Conseil régional 64%. Calendrier : été 2016 – fin 2019.
- Ecole internationale / Manosque : Adaptation des locaux de la maternelle et de l'école primaire dans l'attente d'une extension. Les travaux sont estimés à 1 600 000 € TTC et sont prévus en 2019 pour la maternelle et en 2020 pour l'école primaire.

Hautes-Alpes : 8 lycées publics, dont 4 à Gap, 2 à Embrun, 1 à Veynes et le lycée d'altitude à Briançon. Les travaux ont porté plus précisément sur :

- Dominique Villars / Gap : Extension – restructuration du lycée pour un montant de 13 M€ qui sera poursuivie par la réhabilitation de la partie collège. Calendrier – lycée : juin 2016 – fin 2021 (interruption du chantier depuis janvier 2018. Reprise en avril 2019) – collège : janvier 2022 – août 2023.
- Paul Héraud / Gap : Opération de réhabilitation énergétique (niveau ARGENT de la démarche bâtiment durable méditerranéen, pour la phase conception) et création d'une chaufferie bois – gaz pour un montant de 11 M€. Calendrier : janvier 2018 – septembre 2019. Rénovation du plateau sportif : étude votées en juin 2019. Travaux estimés à 1 150 000 € à l'été 2020.

- Les Eméyères / Gap : Construction d'un atelier yaourterie pour un montant de 700 000€. Calendrier : septembre 2018 – août 2019. Rénovation du gymnase pour 900 000 €. Travaux prévus à l'été 2021.

Alpes Maritimes, Lycée de la Montagne / Valdeblore : Construction d'une salle d'escalade de grande hauteur et rénovation du plateau sportif avec création d'une piste pour un montant de 1,4 M€. Livraison 2021.

1.3. Agents régionaux des lycées

Les 21 lycées alpins comptent en tout 412 ETP en postes d'agents régionaux des lycées, auxquels il faut ajouter les 7 ETP des équipes d'EMAT (Equipes mobiles d'agents territoriaux), soit un grand total de **419 ETP (soit 16.7 M€/an)** sur un total de quelque 3 489 agents régionaux des lycées pour l'ensemble de la Région, soit 12%, ce qui correspond bien à la proportion de ces établissements.

2. Une attention poussée en matière de transport et de désenclavement

2.1 Un contexte spécifique

Les territoires de montagne nécessitent d'adapter les systèmes de transport individuels et collectifs aux contraintes spécifiques de mobilité rencontrées et aux enjeux d'aménagement du territoire (faible densité de population, topographie, coût du service…). A l'inverse, le transport collectif n'a pas vocation à desservir tous les points du territoire. Les dispositifs de mobilité doivent donc évoluer dans les années à venir pour, à la fois, répondre aux besoins tout en recherchant la mutualisation des modes de déplacement et l'innovation.

En tenant compte du plan climat et du contexte budgétaire, la Région doit se recentrer sur ses compétences directes, en déployant ses actions de façon adaptée au contexte. Le Pacte ferroviaire avec l'ouverture à la concurrence, la future loi sur les mobilités et ses nouveaux dispositifs devront permettre de répondre aux enjeux.

L'offre de transport en zone de montagne s'articule entre l'offre nationale, régionale et locale. L'enjeu prioritaire, bien identifié dans le SRADDET, est de favoriser les transports locaux avec un rabattement sur des lignes régionales pour les déplacements du quotidien, en intensifiant le report modal, la complémentarité des dessertes et de l'information multimodale des offres, y compris dans sa prise en compte transfrontalière. L'innovation et l'expérimentation doivent prendre une place importante dans les actions conduites puisque les solutions actuelles ne répondent que partiellement aux enjeux.

2.2 Dessertes en car

L'intégration des compétences de transports interurbains a conduit la Région à harmoniser des dispositions mises en œuvre, tout en conservant des offres différenciées : navettes saisonnières spécifiques, renforcement saisonnier de lignes régulières, transport scolaire. La Région doit assurer un service permettant une égalité d'accès des usagers de ces territoires, sans se substituer, pour autant, aux communes et intercommunalités.

Sur les départements des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes, la Région met en œuvre des lignes régulières de transport routier pour un budget annuel respectivement de **2,5 M€ et 7,6 M€**. A noter également que plus de **12 M€/an** de dépenses des Lignes Express Régionales concernent des services desservant ces deux départements alpins.

Concernant les départements des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes, **180 services de transport scolaires** sont mis en place pour transporter 10 000 élèves de la maternelle à la terminale chaque jour.

Si les services réguliers dans les Alpes-de-Haute-Provence sont essentiellement basés sur le réseau armature des LER, le transport régulier dans les Hautes-Alpes est composé de 6 services dits « cadencés ». En complément, le transport saisonnier est assuré par 16 lignes organisées en saison hivernale (décembre à avril) et estivale (juillet et août). Cette offre saisonnière assure le « dernier kilomètre » pour transférer la clientèle touristique depuis les gares SNCF vers les stations. Cette clientèle arrive directement depuis Paris par le TET ou

bien par le TER (correspondance à Aix ou Valence TGV). En période de pointe haute-saison (vacances d'hiver et de février), cette offre est concurrencée par les cars dits « Macron » proposés par les transporteurs locaux.

Sur le secteur des Alpes-Maritimes, en période hivernale, la liaison Nice-Valberg en 2018-2019 a assuré 6 662 voyages sur 88 jours et permis de transporter 64 voyageurs/jour.

Enfin, le transport frontalier est assuré grâce à une ligne transfrontalière depuis Oulx (Italie) vers Briançon-Serre Chevalier. Ce transport est organisé conjointement par la Région (maitre d'ouvrage) et la métropole de Turin. Cette ligne permet la correspondance avec les TGV qui arrivent de Paris et de Milan en gare d'Oulx vers Briançon-Serre Chevalier.

2.3 Desserte par train

2.3.1 Trains TER

La desserte des Alpes par le train TER répond à des besoins :

- De désenclavement vers la Métropole Aix-Marseille avec la ligne du Val de Durance traversant les deux départements alpins, et vers Grenoble pour les Hautes-Alpes pour la ligne Gap-Grenoble ;
- D'attractivité touristique des Hautes-Alpes, grâce à des correspondances en gare de Valence ville et TGV des TER depuis Briançon ;
- De besoins plus quotidiens pour l'accès au travail ou aux études principalement pour la basse Vallée de la Durance (Sisteron / Manosque).

Aujourd'hui, l'offre TER sur les départements alpins représente 1,7 MTkm, soit environ 12% du total régional. Le coût annuel de fonctionnement des TER en zone alpine est d'environ **37,1 M€ de charges/an**.

2.3.2 Les Chemins de fer de Provence

La ligne des Chemins de Fer de Provence assure la desserte du haut et du moyen pays avec 4 allers-retours quotidiens entre Nice et Digne-les-Bains. 430 000 passagers par an utilisent la ligne, pour un coût annuel de **12 M€ en fonctionnement et 15 M€ en investissement**.

2.4 Les nouvelles mobilités

La Région s'est engagée dans le cadre de son Plan climat à mener une nouvelle transition énergétique pour la motorisation des transports. Elle s'oriente donc vers les nouvelles applications technologiques et accompagne les autres collectivités permettant la pratique de nouvelles mobilités (covoiturage, autopartage) ou de modes actifs, comme la pratique du vélo pour les mobilités courtes distances.

Ainsi, la Région a lancé un appel à projets en avril 2019, afin de promouvoir de nouveaux services numériques en milieu peu dense, notamment en zone de montagne. Elle œuvre pour

impulser l'utilisation de tous les modes de déplacements, grâce à la réalisation du portail régional numérique, dont les points de covoiturage sont l'une des possibilités offertes…

2.5 Les infrastructures ferroviaires

Montants CPER pour les Hautes-Alpes :

Les opérations ferroviaires concernant le territoire des Hautes-Alpes sont inscrites pour un coût total de 37 M€, avec des financements Etat et **Région de 13,33 M€** chacun. Le Département apporte 4,9 M€ à ces opérations.

Principales opérations intéressant le territoire et inscrites au CPER

- Ligne des Alpes Etoile de Veynes fin de phase 1 – Régénération Briançon – Montdauphin
- Ligne des Alpes Etoile de Veynes début phase 2 : études et premiers travaux pour les branches vers Rhône-Alpes

Montants CPER pour les Alpes-de-Haute-Provence :

Le coût des opérations routières concernant les Alpes-de-Haute-Provence s'élève globalement à 85 M€, avec une participation de l'Etat de 18 000 000 €, de la **Région de 44 000 000 €** et du Département de 8 320 000 €.

Principales opérations ferroviaires intéressant le territoire et inscrites au CPER

- M odernisation des Chemins de Fer de Provence, partie haute
- L igne des Alpes : augmentation de capacité sur partie basse

2.6 Les infrastructures routières

La Région a investi de manière conséquente par le biais des CPER (seul dispositif possible depuis la loi NOTRe) dans les Alpes-de-Haute-Provence sur la RD1075 (tronçon du corridor européen n°712) et la RN85 et dans la vallée de la Roya (sur l'itinéraire de l'ex RN204, inscrit en continuité de deux itinéraires nationaux italiens et inscrit également dans un corridor d'intérêt européen - E74). Il s'agit, par ces investissements, de leur donner les caractéristiques les plus adaptées aux trafics qu'elles doivent supporter.

Montants CPER pour les Hautes-Alpes :

Les opérations routières concernant le territoire des Hautes-Alpes sont inscrites pour un coût total de 101,4 M€, avec 27,34 M€ de financement Etat (+9,176 HCPER) et **26,45 M€ de financement régional**. Le Département apporte 11 475 000 € à ces opérations.

Principales opérations intéressant le territoire et inscrites au CPER

- RN 94 – RN 85 Nord Rocade de Gap
- Modernisation de la RD1075 Sisteron-Grenoble
- Modernisation de la RN 85 Tallard
- Modernisation de la RN 85 Gap-Grenoble
- Aménagement et requalification des berges du Drac
- Carrefours St Crépin (central et accès ZA Guillermin)
- Carrefour RN94 grande boucle de Briançon

- Carrefour de Chorges
- Traversée de l'Argentière – Pont des Ruyes
- RD 1091 – Rétablissement de la liaison Briançon – Grenoble (Chambon) : financements HCPER Etat et CPER Région inscrits dans le cadre de la renégociation.

Montants CPER pour les Alpes-de-Haute-Provence :

Le coût des opérations routières concernant les Alpes-de-Haute-Provence s'élève globalement à 56,3 M€, avec une participation Etat de 19 130 000 €, de la **Région de 21 480 000 €** et du Département de 15 099 000 €.

Principales opérations routières intéressant le territoire et inscrites au CPER

- Pont de Manosque (nouvelle opération inscrite par l'Avenant 2)
- Desserte de Digne-les-Bains (RN85)
- La Protection contre les risques naturels et sécurisation (RN85 - RN202) dont Tunnel des clues de Chabrières
- Aménagement de carrefours (RN85)

3. Le massif alpin dans le CPER en cours, hors transports

La contractualisation Etat-Région comprend un contrat de niveau régional, le CPER, et des contrats interrégionaux parmi lesquels on distingue le massif des Alpes et le Plan Rhône.

Le paragraphe ci-dessous porte sur le CPER et les projets spécifiques aux deux départements alpins des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes.

Le CPER s'organise autour de 5 priorités et comprend différents types de projets :

- D es opérations ciblées issues de la négociation Etat–Région en concertation avec les acteurs et dans le cadre du mandat de négociation transmis par le Gouvernement au préfet de région.

- Des mesures présentant des types de projets éligibles et précisant le mode d'emploi pour les porteurs (critères de sélection, bénéficiaires, ...). Leur sélection, après signature du CPER 2015-2020, se fait tout au long de la vie de celui-ci.

Les éléments ci-dessous font état des opérations inscrites au CPER concernant les territoires des Hautes-Alpes et des Alpes-de-Haute-Provence, et ne présument pas des autres projets pouvant être programmés dans la période 2015-2020 : en effet, les opérations ciblées sont à bien distinguer des nombreuses mesures permettant de sélectionner et financer les projets portés par les différents acteurs du territoire.

TERRITOIRE DES HAUTES-ALPES				
Etat du conventionnement	Convention spécifique d'application du Département des Hautes-Alpes signée le 23 novembre 2015. Suite à la revoyure de 2016, un avenant 1 à cette convention a été signé (délibération du Conseil régional du 3 novembre 2016 et du Conseil départemental du 14 octobre 2016)			
SYNTHESE DES MONTANTS CONTRACTUALISES SUR LES GRANDES OPERATIONS, PAR PRIORITES				
COUT TOTAL	**ETAT**	**REGION**	**CD04**	**AUTRES**
PRIORITE I : EMPLOI, JEUNESSE, PRIORITES TRANSVERSALES *Pas d'opérations inscrites : Ce volet finance essentiellement le fonctionnement de structures à vocation régionale*				
PRIORITE II : ECONOMIE DE LA CONNAISSANCE *(hors projets inter-académiques)*				
Pas d'opérations inscrites relevant de la priorité II sur le territoire des Hautes-Alpes				
PRIORITE IV : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE : *Pas d'opérations inscrites : La TEE a cette particularité de fonctionner essentiellement par appels à projet. Ce sera donc au territoire de faire remonter les projets emblématiques sur ce volet.*				
PRIORITE V : DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE DES TERRITOIRES *(limité aux opérations culturelles et patrimoniales, la priorité V fonctionnant par ailleurs par appels à projets)*				
8 200 000	**4 350 000**	**2 300 000**	1 550 000	0
TOTAL PROVISOIRE (limité aux projets ciblés, hors mesures, hors opérations interrégionales, hors transport)				
8 200 000	**4 350 000**	**2 300 000**	**1 550 000**	**0**

TERRITOIRE DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE				
Etat du conventionnement	Convention spécifique d'application du Département des Alpes-de-Haute-Provence signée le 4 décembre 2015. Suite à la revoyure de 2016, un avenant 1 à cette convention a été signé (délibération du Conseil régional du 3 novembre 2016 et du Conseil départemental du 14 octobre 2016)			
SYNTHESE DES MONTANTS CONTRACTUALISES SUR LES GRANDES OPERATIONS, PAR PRIORITES				
COUT TOTAL	**ETAT**	**REGION**	**CD04**	**AUTRES**
PRIORITE I : EMPLOI, JEUNESSE, PRIORITES TRANSVERSALES *Pas d'opérations inscrites : Ce volet finance essentiellement le fonctionnement de structures à vocation régionale*				
PRIORITE II : ECONOMIE DE LA CONNAISSANCE *(hors projets inter-académiques)*				
3 280 000	**250 000**	**1 625 000**	535 000	870 000
PRIORITE IV : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE : *Pas d'opérations inscrites : La TEE a cette particularité de fonctionner essentiellement par appels à projet. Ce sera donc au territoire de faire remonter les projets emblématiques sur ce volet.*				
PRIORITE V : DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE DES TERRITOIRES *(limité aux opérations culturelles et patrimoniales, la priorité V fonctionnant par ailleurs par appels à projets)*				
660 000	**160 000**	**500 000**	0	0
TOTAL PROVISOIRE (limité aux projets ciblés, hors mesures, hors opérations interrégionales, hors transport)				
3 940 000	**410 000**	**2 125 000**	**535 000**	**870 000**

REVUE DES OPERATIONS – PRIORITE II ECONOMIE DE LA CONNAISSANCE ET FILIERES STRATEGIQUES

Montants CPER

Les opérations concernant le territoire des Alpes-de-Haute-Provence inscrites dans la Priorité II du CPER s'élèvent à 3 280 000 euros, avec une participation de l'Etat de 250 000 € et de la Région de 1 625 000 €.

Principales opérations intéressant le territoire et inscrites au CPER

Recherche

- Réalisation d'un programme d'investissement de culture scientifique, associé au développement du Centre d'Astronomie de St Michel l'Observatoire, incluant la construction d'un planétarium ;
- OHP 2020 (CNRS, site de Saint Michel l'Observatoire).

A noter également, les opérations de recherche inter-académiques ou d'envergure interrégionale (non inclus dans la synthèse des montants contractualisés) telles que :

- Actions de diffusion de la Culture Scientifique Technique et Industrielle

REVUE DES OPERATIONS – PRIORITE V DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE DES TERRITOIRES

Opérations culturelles et patrimoniales

Montants CPER

Seules les opérations culturelles et patrimoniales sont inscrites au CPER dans la priorité V.
La participation de l'Etat pour les opérations culturelles et patrimoniales du CPER dans les Hautes-Alpes s'élève à 4,35 M€, celle de la Région à 2,3 M€, pour un coût total de projet de 8,2 M€.

Deux opérations culturelles et patrimoniales font l'objet d'une inscription ciblée au CPER :

- Briançon "Fort Vauban"
- Théâtre du Briançonnais

Pour les Alpes-de-Haute-Provence, le montant contractualisé correspond à l'opération patrimoniale du Fort de Tournoux soit un coût de 660 000 €, financé à hauteur de 160 000 € par l'Etat et 500 000 € par la Région.

ENGAGEMENTS A MI-PARCOURS

Hautes-Alpes

CPER 2015-2020 - Projets inscrits à la convention d'application 05 (hors projets territoire régional) - Situation des engagements au 31/12/2017												
Opération	Convention (intégrant avenant 1)			Engagement Etat			Engagement Région			Engagement CD05		
	Etat	Région	CD05	Montant 2015	Montant 2016	Montant 2017	Montant 2015	Montant 2016	Montant 2017	Montant 2015	Montant 2016	Montant 2017
Volet Développement solidaire des territoires												
Briançon Fort Vauban	3 600 000	2 000 000	1 400 000				414 154,00			259 011,00	97 198,00	
					517 756,00			161 546,00				471 107,00
									309 561,00			
Théâtre du Briançonnais	750 000	300 000	150 000				300 000,00					
Volet Accessibilité multimodale - opérations routières												
RN94-RN85 Nord Rocade Gap	13 770 000	12 770 000	6 880 000	1 999 800,00	4 566 250,00	2 275 353,00	2 000 000,00	933 240,00	10 835 427,00	435 000,00	933 520,00	5 500 000,00
Modernisation de la RD1075 Sisteron-Grenoble - dont *traverse d'Aspres sur Buëch, traverse d'Eyguians et protection de berge Saint Julien en Beauchêne*	6 000 000	2 000 000	2 000 000			728 000,00			242 260,80		1 245 485,72	
Modernisation de la RN85 Tallard	1 346 000	1 330 000	1 330 000									
Modernisation de la RN85 Gap-Grenoble	1 000 000	700 000	300 000									
Aménagement et requalification des berges du Drac	2 800 000	1 200 000	0		2 799 930,00			257 000,00	943 000,00			
Carrefours St Crépin (centre et accès ZA Guillermin)	770 000	770 000	600 000			600 000,00		600 000,00			600 300,00	
Carrefour RN94 grande boucle de Briançon	730 000	730 000	365 000									
Carrefour de Chorges	430 000	430 000	0	433 334,00			333 333,00	100 000,00				
Traversée de l'Argentière - Pont des Ruyes	500 000	500 000	0	25 000,00				500 000,00				
RD1091 Rétablissement de la liaison Briançon-Grenoble - dont *Tunnel de Clamoton et étude de vulnérabilité et de sécurisation de la RD1901*	HCPER	5 020 000	0					5 020 055,90				
Volet Accessibilité multimodale - opérations ferroviaires												
Ligne des Alpes Etude de Veynes fin de phase 1 - Régénération Briançon-Mont Dauphin	7 330 000	7 330 000	4 000 000	200 000,00								4 000 000,00
					7 130 000,00			7 330 000,00				
Etude de Veynes début phase 1 : études et 1ers travaux pour	6 000 000	6 000 000	900 000	200 000,00			200 000,00					900 000,00
						80 000,00			80 000,00			
Totaux	45 020 000	42 080 000	17 925 000			21 353 383,00			30 557 573,30			14 441 321,72
						47,43%			72,62%			80,57%

Alpes-de-Haute-Provence

CPER 2015-2020 - Projets inscrits à la convention d'application 04 (hors projets régionaux) - Situation des engagements au 31 décembre 2017												
Opération	Convention - avec modif. avenant 1			Engagement Etat			Engagement Région			Engagement Département		
	Etat	Région	CD04	Montant 2015	Montant 2016	Montant 2017	Montant 2015	Montant 2016	Montant 2017	Montant 2015	Montant 2016	Montant 2017
Volet Développement solidaire des territoires												
Fort de Tournoux	160 000	500 000	*le Département est susceptible d'intervenir à hauteur de 30% du coût HT des travaux, sous réserve d'un autofiannement équivalent du maître d'ouvrage et dans un plafond de 50000 € par an				13 096,00		36 000,00			
Volet Economie de la connaissance et filières stratégiques												
OHP 2020 (porteur CNRS)	200 000	190 000	100 000			100 000,00			190 000,00			100 000,00
Centre d'astronomie de St Michel l'Observatoire - volet planétariun (porteur : CC Haute Provence et Pays de Banon)	50 000	1 000 000	0						1 000 000,00			
Centre d'astronomie de St Michel l'Observatoire - volet rénovation et équipement (porteur : Département)	100 000	435 000	435 000									
Volet Accessibilité multimodale - opérations routières												
RN85 - Desserte de Digne - section Digne-Malijai	12 000 000	12 000 000	6 000 000		123 000,00	126 000,00			479 900,00		6 000 000,00	
RN85-RN202 Protection contre les risques naturels et sécurisation	6 363 000	2 413 000	1 023 000	2 677 640,00	735 000,00	1 079 400,00		765 040,00	563 310,00		1 023 000,00	
RN85-RN202 Aménagements de carrefours	767 000	767 000	767 000		560 667,00				766 667,00		767 000,00	
Construction du nouveau pont de la RD907 sur la Durance au niveau de Manosque	0	6 300 000	7 309 000						3 681 000,00		8 989 285,00	
Volet Accessibilité multimodale - opérations ferroviaires												
Modernisation des chemins de fer de Provence : sécurisation et régénération	1 000 000	26 000 000	4 320 000				3 864 802,23	1 098 969,44	17 896 167,00			
Ligne des Alpes : augmentation de capacité sur partie basse (Aix-Pertuis-La Brillane)	18 000 000	18 000 000	4 000 000		34 400,00		34 400,00	34 400,00				
	38 640 000	67 605 000	23 954 000			5 436 107,00			30 423 751,67			16 879 285,00
						14,07%			45,00%			70,47%

Focus sur la recherche et l'innovation

Compétence régionale, le soutien au développement de la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) s'exprime, pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, à travers les orientations prioritaires inscrites au Contrat de plan Etat-Région 2015-2020 et au Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.
Certaines de ces priorités pour lesquelles le **volet territorial** revêt un caractère déterminant peuvent également s'inscrire dans la stratégie régionale en faveur de la montagne.

Dans son objectif 7, le Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation affiche l'ambition de promouvoir la diffusion de la culture scientifique sur l'ensemble du territoire régional.

Cette politique, conformément à la loi, se traduit par un soutien aux acteurs de la médiation scientifique et par une coordination de leurs actions à travers l'animation d'un réseau professionnel (le réseau Culture science Provence-Alpes-Côte d'Azur).

Cet objectif entend tenir compte des spécificités du territoire régional pour soutenir particulièrement les actions et les équipements de culture scientifique **contribuant à l'attractivité culturelle et touristique dans les territoires**.

- En matière **d'investissement de culture scientifique**, dans les Alpes-de-Haute-Provence, la Région soutien notamment le développement du Centre d'astronomie de Saint-Michel-l'Observatoire pour un montant de **1 365 000 €**, comprenant la construction d'un planétarium et la mise à niveau des bâtiments d'accueil du public.

- S'agissant du **soutien aux acteurs territoriaux**, la Région appuie notamment, dans les Hautes-Alpes, les actions culturelles et pédagogiques du Centre briançonnais de géologie alpine et de l'association Gap Sciences animations 05 ainsi que celles du Centre d'astronomie de Saint-Michel-l'Observatoire dans les Alpes-de-Haute-Provence et de l'association des Apprentis pas sages, dans la vallée de la Vésubie (06).

- En outre, par son **action de coordination et son soutien à la communication du réseau Culture science,** la Région renforce la professionnalisation et la visibilité des acteurs de médiation scientifique de l'ensemble du territoire, notamment en zone de montagne. Les principales structures adhérentes de ce réseau bénéficient de cette dynamique, parmi lesquelles, à côté des associations précitées, il convient de mentionner, dans les Hautes-Alpes : le musée des Mines d'argent de l'Argentière-la-Bessée ; l'observatoire des Baronnies provençales ; l'association Astro Queyras à Saint-Véran ; ou encore, dans les Alpes-de-Haute-Provence, la Réserve géologique à Digne ; Connaissance de la vallée, à Barcelonnette et le musée de préhistoire des gorges du Verdon à Quinson.

LES FINANCEMENTS CSTI 2015-2019

Bénéficiaire	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019 (au 29/04)**
Gap sciences (05)	43 000 €	57 000 €	44 000 €	32 000 €	(…)
Kheper (05) « Sciences en bobines »	5 000 €	0	0	0	0
Copernic (05) « Gap astronomie »	0	0	1 000 €	2 500 €	0
Centre briançonnais de géologie alpine (05)	0	0	8 000 €	3 000 €	(…)
Centre d'astronomie de St-Michel-l'Observatoire (04)	121 000 €	131 500 €	129 500 €	72 400 €	64 500 € (…)
Jardins de Salagon (Conseil départemental 04)	2 500 €	5 000 €	5 000 €	0	0
Musée de préhistoire des Gorges du Verdon (Conseil départemental 04)	9 000 €	11 000 €	0	0	0
TOTAL	**180 500 €**	**204 500 €**	**147 500 €**	**109 900 €**	**64 500 €**

4. Parcs Naturels Régionaux et Réserves Naturelles Régionales situés dans le Massif Alpin

4.1 Les Réserves Naturelles Régionales

Trois des réserves naturelles régionales sur six sont situées dans le massif alpin : Saint-Maurin, Partias et Gorges de Daluis. Elles représentent 42% des Réserves Naturelles Régionales de la Région Sud en superficie.

Elles ont bénéficié sur la période 2015/2018 du soutien de la Région Sud pour leur fonctionnement, à hauteur de **478 000 € en fonctionnement** (soit 119 500 € par an) et de **163 176 € en investissement** (signalisation, études hydrographiques, acquisition de matériels pour la gestion, réfection de la cabane pastorale, sentiers…).

Plusieurs projets de réserves sont en réflexion et à ce titre, le projet de future réserve des Baronnies provençales a bénéficié d'une aide de 16 000 €.

Les Réserves organisent et une gestion de la fréquentation optimisée pour valoriser les espaces et les espèces.

Saint-Maurin accueille 35 000 visiteurs/an et a sensibilisé à ses richesses 32 guides et accompagnateurs de moyenne montagne sur la période 2015-2018.
A noter : des aménagements inaugurés en 2016 ont permis de gérer au mieux la fréquentation de cette réserve au cœur des Gorges du Verdon.

Les Gorges de Daluis permettent la découverte des Gorges du Haut-Var constituée de roches rouges, comme la vallée voisine des Gorges du Cians. Il s'agit de la Réserve naturelle régionale géologique par excellence. Sur la période 2015-2018, on peut estimer sa fréquentation 10 000 personnes/an et à une quarantaine de structures sensibilisées par an.
A noter : un projet de sentier de balcon des Gorges, de plus d'1 millions d'euros va permettre de gérer au mieux la fréquentation de cet espace à très fort attrait touristique

Les Partias, contigüe du domaine skiable de Serre-chevalier, ont contribué à sensibiliser près de 2000 personnes sur la période 2015-2018.
A noter : des projets essentiels pour le maintien des activités humaines compatibles ont pu être mises en œuvre grâce à la gestion de cette Réserve de Haute-montagne : réfection d'une cabane pastorale d'altitude, débardage de mélèzes à cheval, inventaires participatifs…

Par ailleurs, les inventaires menés en continu par les gestionnaires désignés sur ces trois réserves révèlent qu'elles hébergent un grand nombre d'espèces et de communautés d'espèces, dont plusieurs à fort enjeu patrimonial, faisant de ces espaces des vitrines de la biodiversité méditerranéenne et alpine :

	Saint-Maurin	Partias	Daluis
associations végétales		124	201
espèces végétales	304	524	401

espèces d'oiseaux	30	102	80
espèces de mammifères non volants	-	24	15
espèces de chiroptères	12	16	3
espèces de reptiles	6	3	8
espèces d'amphibiens	2	2	3
espèces de papillons de jour	81	107	63
espèces d'odonates	-	5	4
espèces d'orthoptères	35	21	
espèces de mollusques	1	-	3
espèces de poissons	-	-	4

4.2 Les Parcs Naturels Régionaux

Cinq des huit Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur sont situés en zone alpine : Luberon, Queyras, Verdon, Préalpes d'Azur et Baronnies provençales. Lorsque le Parc du Ventoux sera créé, ils formeront une véritable trame verte continue de l'est à l'ouest de la région. Ils possèdent tous les caractéristiques des territoires de montagne : un patrimoine naturel exceptionnel, une économie montagnarde de niche et centrée sur le tourisme et l'élevage et pour certains une notoriété internationale (Verdon, Luberon, Queyras).

Ces territoires d'expérimentation bénéficient du soutien de la Région Sud, conformément aux préconisations de la feuille de route régionale. Ainsi, sur la période 2015/2018, les crédits alloués par la Région aux 5 Parcs naturels régionaux du massif alpin se répartissent de la façon suivante :

- Cotisations statutaires : 13 940 192 € (soit environ 3,5 M€ / an pour l'ensemble des 5 Parcs)
- Programme d'actions : 5 828 927 €
  (Depuis 2017, le soutien régional à ces programmes est constitué d'une enveloppe forfaitaire de 50 000 € par Parc)
- Investissement : 2 227 154 €

Au total, sur les quatre années précédentes, la Région a investi **21 996 273 €** pour ses cinq Parcs naturels régionaux du massif alpin.

Au-delà des soutiens régionaux, les **Parcs Naturels Régionaux du massif alpin** renforcent les territoires et leur dynamisme notamment par :

- la préservation des richesses naturelles de leur territoire : près de 66% des espèces végétales françaises y sont présentes, 85% des espèces d'oiseaux nicheurs, 63% des espèces d'amphibiens et de reptiles, 85% des espèces de papillons de jour, 60% des

espèces d'insectes, 53% des espèces de poissons d'eau douce et 85% des espèces de mammifères,

- 160 entreprises marquées **Valeurs Parc Naturel Régional** à fin 2018, marque lancée en 2016. Elles relèvent principalement du tourisme (hébergement, restauration, activités de pleine nature et sites de visite) et son extension à d'autres domaines ainsi que sa progression dans le secteur semblent aller vers le doublement, d'ici deux ans, des entreprises et produits marqués ;
- près de **200 itinéraires de randonnées** commentées sur le territoire des Parcs et près de **650 points d'intérêt renseignés** par les agents des Parcs sur le site www.cheminsdesparcs.fr ;
- près de 130 000 ha de terres agricoles et plus de **5 000 exploitations**. L'agriculture dans les Parcs naturels régionaux alpins représente environ 16 % des surfaces cultivées et près de 25 % des exploitations agricoles de la région.

4.3 Les Parcs Nationaux

Reflétant sa biodiversité exceptionnelle, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur compte quatre des dix Parcs nationaux du territoire français : Les deux Parcs littoraux de Port-Cros et des Calanques et les deux Parcs alpins du Mercantour et des Ecrins.

Les conventions avec les Parcs nationaux des Ecrins et du Mercantour ont été votées en Assemblée plénière le 14 décembre 2018, après avoir été validées par les Conseils d'administration respectifs des deux Parcs. Elles ont pour objet la mise en œuvre des modalités de partenariat entre la Région et les deux Parc nationaux alpins, dans une approche à la fois prospective et opérationnelle, et en intégrant les objectifs du Plan climat régional. Elles ont pour vocation de préciser les objectifs et les engagements réciproques entre la Région et les Parcs, pour une première période de trois années 2019-2021.

Ces conventions entre les Parcs nationaux et la Région sont des conventions d'application sans engagement financier de la convention-cadre passée avec les Parcs nationaux de notre région. Elles traduisent les engagements réciproques et la volonté régionale de soutenir les Parcs.

Sur la période 2015/2018, la Région a apporté une aide de **128 529 € au Parc des Ecrins et 146 761 € au Parc du Mercantour** pour des actions liées au tourisme et à la biodiversité.

5. Politique européenne de la montagne

Les fonds européens mobilisés pour les territoires alpins sont les suivants :

5.1 Le Programme Opérationnel Interrégional du Massif Alpin (POIA)

La Région SUD assure le rôle d'autorité de gestion du POIA dont le budget est de **34 M€.**

Le POIA est un outil de développement destiné aux territoires alpins des Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Il se décline en trois axes :

- ✓ Protéger et valoriser les ressources alpines pour un développement durable des territoires de Montagne (22 M€) ;
- ✓ Structurer et consolider la filière alpine de la transformation du bois pour la construction (6 M€) ;
- ✓ Développer la résilience des territoires et des populations face aux risques naturels (5 M€).

<u>Exemples de projets</u> :
- *COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'UBAYE - SERRE-PONCON pour un projet de Mise en place de la Gestion Intégrée des risques naturels avec 172 625 € de FEDER.*
- *OFFICE DE TOURISME DU CHAMPSAUR & VALGAUDEMAR – Structurer un accueil touristique de qualité pour valoriser le patrimoine culturel et naturel - 165 000 € de FEDER.*

Au 31 décembre 2018, le taux de programmation du POIA était de 55,1 %. Depuis le début de la programmation, 183 dossiers ont été programmés pour un montant total de 49 M€ en coût total éligible et 18,7 M€ de FEDER.

5.2 Le Programme franco-italien ALCOTRA

Doté de 199 M€, il couvre les Régions Vallée d'Aoste, Piémont, Ligurie, Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Il se décline en 4 axes :

- ✓ Innovation appliquée (transfert de l'innovation et des technologies appliquées) ;
- ✓ Environnement mieux maîtrisé (résilience du territoire) ;
- ✓ Attractivité du territoire (conservation environnementale et valorisation des ressources naturelles et culturelles, par le biais du développement du tourisme durable et de l'économie verte, Biodiversité, Ecosystèmes, etc.) ;
- ✓ Inclusion sociale et citoyenneté européenne (Favoriser l'installation et le maintien des familles et des personnes en zone rurale et de montagne).

Exemples de projets :
PARCS NATIONAUX DES ECRINS ET DU MERCANTOUR - Pour répondre aux défis du changement climatique dans les Alpes, les deux parcs portent un projet avec deux autres parcs italiens afin de mutualiser leurs données sur le changement climatique et proposer des actions qui favorisent la participation des populations dans l'élaboration des plans d'actions et la mise en œuvre de comportements vertueux. Le montant FEDER est de 2 072 230 € pour un coût total éligible de 2 437 900 €.

Depuis le lancement du programme, le territoire régional a bénéficié de **33 519 078 € de FEDER pour 70 projets impliquant 156 partenaires en région**.

5.3 Le Programme transnational ESPACE ALPIN

Doté de 116 millions d'euros, il couvre 5 Etats membres de l'Union européenne (Autriche, France, Allemagne, Italie, Slovénie) ainsi que la Suisse et le Liechtenstein.

Le programme se décline autour de 3 axes prioritaires d'intervention :

- ✓ Compétitivité et attractivité de l'espace alpin ;
- ✓ Accessibilité et connectivité ;
- ✓ Environnement et prévention des risques ;
- ✓ Gouvernance de la macrorégion alpine.

Exemple de projets :
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES - Le projet HyMoCares propose l'intégration des services écosystémiques dans les plans de gestion des bassins versants des rivières alpines. Le partenariat associe différentes structures en Italie, Autriche, Allemagne et Slovénie. Le montant FEDER est de 2 100 000 €, dont 173 782 € pour le département des Hautes-Alpes, pour un coût total éligible de 2 474 650 €.

Depuis le lancement du programme, le territoire régional a bénéficié de **4 421 206 € de FEDER pour 20 projets impliquant 26 partenaires en région.**

6. Le massif alpin dans les politiques de formation et d'apprentissage de la Région

6.1 Formation continue

Marché Filières Stratégiques (MFS) et Actions de Formations Collectives (AFC) sur les départements des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes :

- **Hautes-Alpes :**
  Nombre de places Marché Filières Stratégiques et Actions de Formations Collectives : 656 places de formation ouvertes, dont 208 en Actions de Formations Collectives Région (Pôle Emploi) et 25 dans l'enseignement supérieur.
  Budget régional (commande publique et AFC Région) : **3 799 883 €**, dont part Pôle Emploi : 1 282 831€.

- **Alpes-de-Haute-Provence :**
  Nombre de places Marché Filières Stratégiques et Actions de Formations Collectives : 376 places (manque places sur AFC Région).
  Budget régional (commande publique et AFC Région) : **3,135 M€**, dont MFS : 2 161 900 € et part Pôle Emploi : 963 080 €.

6.2 Apprentissage dans les départements alpins

2 CFA ont leur siège social dans les Alpes-de-Haute-Provence :

- Le CFA Université Régionale des Métiers et de l'Artisanat - Campus de Digne-les-Bains qui totalise 705 apprentis au 31 décembre 2018. En termes de financement, pour 2019, le budget prévisionnel relatif à la dotation régionale de fonctionnement se monte à **2 886 232 €.**

- Le CFA de la Chambre de Commerce et d'Industrie à Sainte-Tulle qui totalise 77 apprentis au 31/12/2018. La dotation de fonctionnement octroyée au titre du budget prévisionnel 2019 s'élève à **487 649 €.**

1 CFA dans les Hautes-Alpes : Le CFA Université Régionale des Métiers et de l'Artisanat - Campus de Gap qui totalise 482 apprentis au 31 décembre 2018. La dotation de fonctionnement octroyée au titre du budget prévisionnel 2019 s'élève à **1 559 612 €.**

Cependant, de manière plus globale, 16 CFA dispensent des formations par apprentissage dans ces 2 départements. Cela représente 121 formations pour un total de 1668 apprentis.

6.3 L'offre de formation sanitaire et sociale

Département des Hautes-Alpes (05)

- ANNEE 2018	- FORMATIONS SANITAIRES	- FORMATIONS DU TRAVAIL SOCIAL	- TOTAL
- BUDGET	- 2,58 M€ de fonctionnement - dont 0,13 M€ pour les formations préparatoires - - soit 4,01 % du budget de fonctionnement du secteur	- 0,35 M€ de fonctionnement - dont 0,007 M€ pour les formations préparatoires - - soit 2,41 % du budget de fonctionnement du secteur	- **3,79 M€** - - *dont* - - 2,94 M€ de fonctionnement - - 0,85 M€ d'aides individuelles (Bourses & indemnités 2017/2018) - - 0 M€ d'investissement (données 2018)
- Nombre d'étudiants - en - Formations qualifiantes	- 396 - soit 3,02 % des étudiants du secteur dont 62,87% d'infirmiers	- 50 - soit 1,78 % des étudiants du secteur	- 446 - soit 2,8 % de l'offre de formation
- Sites de formation	- 3	- 3	- 6
- Filières	- 3	- 1	- 4

Département des Alpes-de-Haute-Provence (04) :

- ANNEE 2018	- FORMATIONS SANITAIRES	- FORMATIONS DU TRAVAIL SOCIAL	- TOTAL
- BUDGET	- 0,99 M€ de fonctionnement - Dont 0,01 M€ pour les formations préparatoires - - soit près de 1,53 % du budget de fonctionnement du secteur	- 0,34 M€ de fonctionnement - dont 0,04 M€ pour les formations préparatoires - - soit près de 2,32 % du budget de fonctionnement du secteur	- **1,77 M€** - - *dont* - - 1,33 M€ de fonctionnement - - 0,42 M€ d'aides individuelles (Bourses & indemnités 2017/2018) - - 0,02 M€ d'investissement (données 2018)
- Nombre d'étudiants - en Formations qualifiantes	- 268 - Soit 2,05 % des étudiants du secteur dont 55,97 % d'infirmiers	- 65 - Soit 2,31 % des étudiants du secteur	- 333 - Soit 2,09 % de l'offre de formation
- Sites de formation	- 3	- 2	- 5
- Filières	- 3	- 2	- 5

annexe de la délibération n° 19-353

7. Le massif alpin dans les politiques culturelles de la Région

Les 2 départements alpins se caractérisent par un nombre réduit d'opérateurs culturels (80).

La faible densité de la population, ainsi que les difficultés de circulation, sont un frein à l'économie du spectacle vivant et à l'activité culturelle en général. La part subventionnable de spectacles de petites jauges doit par conséquent être élevée. Ce niveau de financement, même pour des structures modestes, excède bien souvent les ressources des communes rurales.

Cette approche économique explique la saisonnalité de l'activité culturelle, souvent portée par des festivals d'été qui ne trouvent leur équilibre économique que dans l'accroissement de la population et l'arrivée de touristes qui apportent leurs pratiques culturelles.

Ainsi, la politique culturelle de la Région a ainsi pour objectif d'implanter sur le territoire des équipements structurants, possédant une activité annuelle. Par ailleurs, les événements, comme les festivals, sont encouragés à développer des actions en itinérance et hors saisons d'été.

Le secteur le mieux représenté est clairement la musique. Tout d'abord la musique classique, avec **20 opérateurs soutenus pour un total de 260 000 €**, puis le jazz et les musiques actuelles (**174 000 €, une dizaine d'opérateurs**).
Cette prépondérance de la musique classique, y compris sous des formes contemporaines, s'explique à la fois par son langage universel mais aussi par sa capacité à s'adapter à nombre de salles disponibles, dont les églises sont le meilleur exemple. A l'inverse, aucun orchestre n'est présent sur le territoire et le répertoire se réduit aux petites formations.
Le classique investit des festivals bien répartis géographiquement, de qualité et reconnus au niveau national (Rencontres Messiaen, festival de Chaillol).
L'effort porté sur les musiques actuelles permet de structurer un réseau de petites salles comme le Kfé quoi à Forcalquier.

25 lieux ou événements sont soutenus au titre du théâtre et de la danse.
Toutefois, les trois scènes conventionnées, Durance à Château Arnoux, la passerelle à Gap et le théâtre de Briançon totalisent un soutien régional de **617 000 € en fonctionnement**. Ces trois équipements permettent d'offrir une programmation annuelle de qualité, pluridisciplinaire et d'accueillir des artistes en résidence.

Soucieuse de donner des moyens aux compagnies locales, la Région vient de moderniser l'antenne de la Régie à Veyne à hauteur de **105 000 €**.

Dans le domaine des arts plastiques, seuls deux lieux à Embrun (soutien régional de **40 000 €**) et à Digne (soutien régional de **30 000 €)** sont repérés. Néanmoins, le travail de projection hors-les-murs du FRAC, qui s'appuie notamment sur le concept de la marche, permet d'initier des initiatives intéressantes avec les communes ou les parcs régionaux.

On note également quelques manifestations autour du livre de la lecture dont les Correspondances de Manosque sont le fleuron (soutien régional de **70 000 €**). Le choix de la Région de mettre à l'honneur Jean Giono en 2020 contribuera à renforcer l'attractivité de Manosque en ce sens.

Sur le cinéma, la Région soutient des festivals en itinérance et a contribué en investissement à la création de l'écociné à Gréoux-les-Bains, à hauteur de **200 000 €**, dont l'économie tire profit de la chalandise des curistes et du tourisme de passage sur le site du Verdon. Ce cinéma art et essai sera néanmoins ouvert sur l'ensemble de l'année.

Enfin, en matière de patrimoine, la Région mène dans les départements alpins deux types d'action : l'inventaire et l'étude du patrimoine et l'aide à la restauration et la valorisation.
Le nord du département des Hautes-Alpes et la communauté de communes Provence-Alpes-Verdon dans les Alpes-de-Haute-Provence sont couverts par un inventaire topographique exhaustif, qui a donné lieu à de nombreuses opérations de valorisation (expositions, publications dans diverses collections nationales).
Les deux départements sont également couverts par l'inventaire thématique du patrimoine militaire. Les territoires étudiés bénéficient par ailleurs d'aides à la restauration du patrimoine et de conseils à la mise en œuvre des projets de valorisation portés par les collectivités (voir en particulier l'aide scientifique et en ingénierie patrimoniale apportée au projet Secrets de Fabriques porté par la communauté de communes Provence Alpes Verdon).
Autre suite des études de l'inventaire, la Région a obtenu la protection du fort de Tournoux (commune de La Condamine-Chatelard) au titre des Monuments Historiques et son inscription au CPER, opération qui possède son pendant dans les Hautes-Alpes avec la restauration des forts Vauban de Briançon. Le montant de l'aide régionale sera de **500 000€** pour Tournoux et de **2M€** pour Briançon.
Depuis 2017, les communes des départements alpins peuvent candidater, comme l'ensemble de la région, à l'appel à projets pour la restauration et la valorisation du petit patrimoine rural non protégé, particulièrement destiné aux communes rurales.
Un dernier dispositif concerne le Pays SUD et les communes du PNR des Baronnies provençales, territoires engagés dans un plan concerté de restauration du patrimoine communal.

8. La politique régionale de santé

Pour répondre aux enjeux essentiels d'aménagement du territoire en matière d'accès aux soins, aux attentes très fortes de la population sur le système de santé, à son évolution démographique et à des besoins de santé, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a souhaité faire converger sa politique de lutte contre les déserts médicaux autour de trois axes :

- Les maisons régionales de la santé et autres formes d'exercice coordonné ;
- Les bourses de stage aux internes de médecine générale et l'aide à l'installation de médecins généralistes ;
- Le soutien au déploiement de l'E-santé et de la télémédecine.

Ainsi, le cadre d'intervention régional propose **quatre volets** d'intervention :

- **Le premier** est le soutien à l'ensemble des structures d'exercice coordonné au travers d'un dispositif d'aides à l'investissement pour les maisons et les centres de santé ;
- **Le deuxième** volet concerne l'aide à l'installation de médecins généralistes et le financement de bourses de stage aux internes de médecine générale ;
- **Le troisième** volet apporte un soutien à la modernisation des hôpitaux de proximité ;
- **Le quatrième** volet accompagne les innovations organisationnelles et techniques dans la médecine de proximité.

<u>Budget 2019 :</u>
Programme LS 110 « Maisons régionales de la santé » :
AP : 1 800 000 M€ (Volets 1,3 et 4) AE : 200 000 € (Volet 3).
Depuis 2011, la Région a soutenu la création **de 52 maisons régionale de santé pour un montant de 13 377 393 € et a financé 40 bourses de stage aux internes de médecine générale pour un montant de 96 000 €.**
Programme LS 140 « installation de médecins en milieu rural » : AP : 200 000 € (Volet 2)
Depuis 2016, la Région a soutenu l'installation de **10 médecins généralistes pour un montant de 250 445 €**.

L'année de référence pour les données relatives aux maisons régionales de santé pour les trois départements est 2011.

8.1 Eléments de contexte pour les trois départements alpins

<u>Les Alpes-Maritimes</u>

En 2017, 1 248 médecins généralistes libéraux étaient en exercice dans les Alpes-Maritimes, soit une densité de 115,2 médecins pour 100 000 habitants, soit la densité la plus élevée de la région (108,8 médecins généralistes pour 100 000 habitants).

Cependant, les médecins généralistes sont inégalement répartis au sein du département, ainsi les trois plus grandes villes Nice, Antibes et Cannes concentrent à elles seules la moitié de l'offre de soins en médecine libérale (50,9 %).

A l'inverse, les cantons de Tende et de Lantosque ne comptent aucun médecin généraliste et plusieurs cantons du Haut-Pays n'en comptent qu'un seul (Coursegoules et Saint-Auban) ou deux (Guillaumes, Puget-Théniers, Saint-Martin-Vésubie, Villars-sur-Var).

Enfin, dans plus d'une commune du département sur trois (35,6%), le temps d'accès à un médecin était supérieur à 10 mn de trajet, contre près d'une sur quatre en région, la plupart d'entre elles étaient localisées dans le haut pays.
En 2018, l'Agence régionale de la santé a classé cinq territoires vie-santé du département comme prioritaires, du fait d'une offre de soins insuffisante ou de difficultés d'accès aux soins de médecine générale : il s'agit des territoires de La Gaude, Pégomas, Puget-Théniers, Saint-Vallier-de-Thiey et Tende. Par ailleurs, onze territoires de vie-santé ont été classés en zone d'intervention complémentaire.

La Région a soutenu **11 structures d'exercice coordonné** (maisons et centres de santé) dans les Alpes-Maritimes pour un montant total de **1 937 785 €,** dont 10 en fonctionnement. Il s'agit des structures suivantes : maison de de santé de Breil-sur-Roya, pôle de santé des Moulins (Nice), maison de santé de Valdeblore, maison de santé de Roquebillière, maison de santé de Saint-Etienne-de-Tinée, maison de santé de Saint-Vallier-de-Thiey, maison de santé transfrontalière de Sospel, maison de santé de la Trinité (Nice), maison de santé de Gattière, maison de santé de la vallée de l'Estéron (Roquesteron) et centre de santé de Carros.

Par ailleurs, depuis 2017, 11 internes de médecine générale ont bénéficié d'une bourse régionale pour un stage dans le département.

Enfin, en 2018 la Région a soutenu l'installation de deux médecins dans la commune de Tourette sur Loup pour un montant de **35 714 €.**

Les Alpes-de-Haute-Provence

En 2017, 181 médecins généralistes libéraux étaient en exercice dans le département des Alpes-de-Haute-Provence, soit une densité de 112 médecins pour 100 000 habitants, un chiffre proche de la moyenne régionale (108,8 médecins généralistes pour 100 000 habitants). Cependant, le nombre de généralistes libéraux est en baisse dans le département (- 9 médecins généralistes libéraux en 5 ans, soit 5 % de l'effectif total), et deux médecins généralistes libéraux sur 3 sont âgés de 55 ans ou plus (67,4 %) dans les Alpes-de-Haute-Provence, chiffre le plus élevé de la région (58 %).

L'offre paramédicale est également relativement faible dans le département, notamment dans les territoires les plus isolés. En 2017, 353 infirmiers libéraux étaient en exercice dans le département des Alpes-de-Haute-Provence, soit une densité de 218 professionnels pour 100 000 habitants, contre 249,6 pour 100 000 pour la région.

En 2018, l'Agence régionale de santé a classé 6 territoires de vie-santé comme prioritaires dans le département du fait d'une offre de soins insuffisante ou de difficultés d'accès aux soins de médecine générale (dont deux sont à cheval sur les départements du Vaucluse et des Alpes- Maritimes) : il s'agit des territoires de Castellane, Digne-les- Bains, Forcalquier, Puget-Théniers, Saint-André-les-Alpes, Sault et Sisteron. Par ailleurs, 5 autres territoires ont été classés en zone d'action complémentaire (Barcelonnette, Château-Arnoux-Saint-Auban, Digne-les-Bains, Oraison et Riez).

La Région a soutenu dans ce département **9 structures d'exercice coordonné** (maisons et centres de santé) dans les Alpes-de-Haute-Provence pour un montant total de **1 583 320 €**, dont 5 en fonctionnement. Il s'agit des structures suivantes : maison de santé de Castellane, maison de santé de Corbières, maison de santé de Sainte-Tulle, maison de santé de la Seyne-les-Alpes, centre de santé de Manosque, maison de santé de Digne-les-Bains, maison de santé de Volonne, maison de santé de Forcalquier et maison de santé de Barcelonnette.
Par ailleurs, depuis 2017, 3 internes de médecine générale ont bénéficié d'une bourse régionale pour un stage dans le département.

Enfin, depuis 2017, la Région a soutenu l'installation de deux médecins dans les communes de Sisteron et Villeneuve pour un montant de **31 678 €**.

Les Hautes-Alpes

En 2017, 153 médecins généralistes libéraux étaient en exercice dans le département des Hautes-Alpes, soit une densité de 109,4 médecins pour 100 000 habitants, un chiffre proche de la moyenne régionale (108,8 médecins pour 100 000 habitants).

Cependant, les médecins généralistes sont inégalement répartis au sein du département. Près de la moitié des médecins du département sont ainsi installés dans les deux principales villes du département, à Gap et Briançon. Hormis pour les masseurs-kinésithérapeutes et les sages-femmes, le département des Hautes-Alpes présente de plus faibles densités en professions paramédicales que dans le reste de la région.

Globalement, le territoire du Gapençais est mieux doté en médecins et professionnels paramédicaux que le reste du département. A l'inverse, les territoires de haute-montagne (Queyras, Briançonnais, Champsaur-Valgaudemar) comptent peu de médecins et moins de professionnels paramédicaux.

En 2018, l'Agence régionale de santé a classé trois zones des Hautes-Alpes comme prioritaires, du fait d'une offre de soins insuffisante ou de difficultés d'accès aux soins de médecine générale : il s'agit des territoires de vie-santé de Saint-Bonnet en Champsaur, de Guillestre et du Bourg d'Oisans. Tout le reste du département, excepté le territoire du Gapençais, fait cependant partie de la zone d'action complémentaire.

La Région a soutenu dans ce département **8 structures d'exercice coordonné** (maisons et centres de santé) dans les Hautes-Alpes pour un montant total de **1 321 436 €,** dont 6 en fonctionnement. Il s'agit des structures suivantes : cabinet de montagne des Orres, maison de santé de la communauté de communes du Guillestrois, maison de santé du Pays des Ecrins, maison de santé de la communauté de commune de l'Escarton du Queyras, maison de santé du Haut Champsaur, maison de santé de Saint-Bonnet en Champsaur, maison de santé de Saint-Firmin et maison de santé de La Joue du Loup.

Par ailleurs, depuis 2017, 6 internes de médecine générale ont bénéficié d'une bourse régionale pour un stage dans le département.

Enfin, depuis 2017, la Région a soutenu l'installation d'un médecin dans la commune de Tallard pour un montant de **76 000 €**.

annexe de la délibération n° 19-353

8.2 Le déploiement de l'esanté-télémédecine

Dans le cadre de la lutte contre les déserts médicaux, les technologies numériques représentent désormais une vraie opportunité pour répondre aux besoins de santé de la population régionale sur l'ensemble du territoire.
Pour permettre le développement de ces technologies numériques dans la médecine de proximité, il s'agit d'accompagner les professionnels de santé vers de nouveaux usages et de nouvelles pratiques professionnelles, et de les soutenir dans l'acquisition des équipements (systèmes d'information partagés, télémédecine, e-santé…).

L'intégration des systèmes d'informations de santé, le déploiement de solutions de télémédecine et la mise en place de services innovants dédiés à la prévention sont les principaux axes d'évolution de la médecine de proximité.

Pour cela, l'exécutif régional a lancé, **en 2018, un appel à projets « Esanté Télémédecine »**, afin de soutenir les projets ayant pour objectifs l'amélioration et l'optimisation de l'environnement technologique des professionnels de santé de premiers recours, en mobilisant les services digitaux et outils numériques sur trois volets : la coordination et l'organisation, la télémédecine ainsi que le déploiement de la prévention.

Il s'inscrit dans un partenariat avec l'Agence régionale de santé, dans une volonté commune de territorialisation des politiques de santé et de déploiement des usages numériques.

Ainsi, pour la 1ère année de lancement de cet appel à projets, la Région a financé :

- Trois projets portés respectivement par les maisons de santé de Breil-sur-Roya (Alpes-Maritimes), des Orres (Hautes-Alpes) et de Saint-Firmin (Hautes-Alpes) ;
- Trois projets de téléconsultation et télé-expertise visant des pathologies afférentes aux personnes âgées portés respectivement par le centre hospitalier d'Apt, le centre hospitalier de Nice et un établissement d'accueil de personnes handicapées dans l'arrière-pays varois (ADAPEI) Var ;
- Deux projets de télémédecine portés par des établissements à vocation régionale : l'Assistance publique-hôpitaux de Marseille et le Centre de lutte contre le cancer Antoine Lacassagne de Nice.

Sur le volet E-santé**,** la Région a financé un projet porté par l'Union régionale des professionnels de santé, et qui vise plus spécifiquement la prévention et l'éducation thérapeutique de patients diabétiques de type 2.

Soit au total 9 projets pour une intervention financière de 276 260 €.

9. La zone montagne dans les actions économiques de la Région

9.1 Le FIER dans les Hautes-Alpes

Au titre de l'économie circulaire et de proximité :
En 2018, 21 dossiers ont été instruits pour un montant de **714 685 €** de subvention.

Au titre du financement des entreprises :

	Hautes-Alpes	
	Nb entreprises aidées	Montant
SUD EMERGENCE	2	230 000 €
SUD INVESTISSEMENT	0	0 €
ARIANE	1	300 000 €
FUI	1	35 000 €
PRI SUD	0	0 €
PIA 3	0	0 €
SUD GARANTIE	2	310 000 €
TOTAL	6	875 000 €

Exemples de financement :

Entreprise	Dispositif	Forme	Montant
Altiflores	Sud Emergence	Prêt	100 000 €
Tonatech	Suf Emergence	Prêt	20 000 €
Tonatech	Prêt d'honneur (Plate forme Sud)	Prêt	20 000 €
Le Faranchin (Hôtel)	Investissement touristique innovant : montée en gamme	Subvention	200 000 €
Fromagerie La Durance	Ardan « Un projet, un stagiaire, un emploi »	Stagiaire de la formation professionnelle, Bac à Bac +5 pendant 6 mois	Coût pour l'entreprise : 5 500 €
SARL Etablissements Boulot	Aide à la modernisation par l'investissement	Subvention	9 150 €

SARL Société coopérative artisanale du Queyras	Aide à la commercialisation	Subvention	3 000 €

9.2 Le FIER dans les Alpes-de-Haute-Provence

Au titre de l'économie circulaire et de proximité :
En 2018, 17 dossiers ont été instruits pour un montant de **653 900 €** de subvention.

Au titre du financement des Entreprises :

	Alpes-de-Haute-Provence	
	Nb entreprises aidées	Montant
SUD EMERGENCE	2	195 000 €
SUD INVESTISSEMENT	0	0 €
ARIANE	3	352 826 €
FUI	0	0 €
PRI SUD	0	0 €
PIA 3	0	0 €
SUD GARANTIE	6	2 096 000 €
TOTAL	11	2 643 826 €

Exemples de financement :

Entreprise	**Dispositif**	**Forme**	**Montant**
Librairie de Fil en Page	PFIL	Prêt d'honneur 0%	8 000 €
Camping du Bourg	PFIL	Prêt d'honneur 0%	8 000 €
LOU BIO	CEDRE (PPR)	Subvention	50 K€
Le Cyclope	CEDRE (PPR)	Subvention	50 K€
Underground Studio	PACA EMERGENCE	Prêt Participatif	50 k€
Mobile plug 04	PACA EMERGENCE	Prêt Participatif	150 K€
SCEA Domaine des Bergeries de Haute-Provence	LEADER	Subvention	80 K€
PERLAMAND	FEADER 4.2.2	Subvention	104 K€

9.3 Projets alpins suivis dans le cadre des OIR

OIR Energie de Demain

HYGREEN PROVENCE

Construction progressive d'un système énergétique local

Feuille de route OIR / Plan d'actions : **Hydrogène**

Porteur : **Durance Luberon Verdon Agglo**

Territoire : **Durance Luberon Verdon**

Candidat potentiel COFI 5
Mobilisation Plateau OIR
Décembre 2018 – Avril 2019

Plan Climat

Projet : Le projet HyGreen Provence consiste en la construction progressive (finalisation à l'horizon 2027), sur le territoire de l'agglomération Durance Luberon Verdon (DLVA), d'un système énergétique local capable de produire à grande échelle de l'électricité solaire photovoltaïque (1GWc sur 1500 ha). Une proportion importante de cette électricité verte (cible envisagée 40%) servira à produire de l'hydrogène qui pourra être stocké dans les cavités salines du territoire (cavités du même type déjà utilisées sur le territoire de la DLVA pour le stockage de gaz naturel, exploité par Géométhane, GIE impliquant une filiale d'ENGIE). La principale application visée est l'alimentation de véhicule hydrogène (bus urbain). L'idée de ce projet a germé en coopération avec ENGIE.
La DLVA envisage la constitution d'une SEM pour la mise en place et l'exploitation de ces productions d'énergies renouvelables et a sollicité la Région pour un accompagnement plateau OIR.

Accompagnement Plateau OIR : *Ce projet bénéficie actuellement d'un accompagnement mené par le plateau d'accélération OIR (opéré par Rising Up). Il vise à aider la collectivité sur le volet économique du projet afin d'accélérer le déploiement des premières opérations sur son territoire. A ce stade, et avec une mobilisation du plateau OIR en cours, le projet est considéré comme un candidat potentiel au prochain Comité d'ingénierie financière.*

Éléments financiers : Potentiel candidat COFI 5
Coût total : - €
Montant privé : - €
Montant public : - €
dont Région : - €

OIR Energie de Demain

SMART IRVE 05

Déploiement d'une gestion optimisée de la recharge de véhicules électriques

Feuille de route OIR / Plan d'actions :

Porteur : SYME 05
Territoire : 05

Mobilisation Plateau OIR
En cours d'analyse

Projet : Il s'agit du déploiement d'une gestion optimisée de la recharge de véhicules électriques avec comme objectifs : l'élaboration d'un schéma directeur de déploiement, l'installation de bornes intelligentes, le déploiement d'un système d'Hypervision et de pilotage des bornes, la mise au point d'une politique de tarification et l'expérimentation de flexibilité de recharge.
140 bornes de recharges publiques sont accessibles (tous les 25 km), dont 11 bornes de charge rapide et s'intègrent dans le réseau de recharge « e-born » commun à d'autre départements limitrophes. La gestion « intelligente » est en cours de développement dans le cade du programme Flexgrid géré par le pôle Capenergies.
Ce réseau de bornes générant de nombreuses données et nécessitant l'utilisation de nombreuses données pour sa gestion, il devrait faire l'objet du prochain cas d'usage étudié dans le cadre du contrat de R&D entre la Région et Orange.

OIR Energie de Demain

ENR SERRE CHEVALIER

Développer un réseau d'installation d'énergies renouvelables autour de Serre Chevalier

Feuille de route OIR / Plan d'actions : **SmartGrid**

Porteur : **Serre Chevalier Vallée**
Territoire : **05**

COFI du 19 décembre 2017
Mobilisation Plateau OIR
Juillet 2017 – Décembre 2017

Plan Climat

Projet : Serre Chevalier Vallée Domaine Skiable prépare son avenir en misant sur la transition énergétique et écologique.
Le domaine ambitionne d'exploiter les potentiels de production d'énergies renouvelables (soleil, eau et vent) de manière la plus intégrée possible sur les plans technique et environnemental.
Le projet vise à développer un réseau d'énergies renouvelables comprenant : des panneaux photovoltaïques, des éoliennes et des installations hydrauliques. Ces différentes installations visent principalement (pour le PV et l'éolien) une autoconsommation sur site via un réseau intelligent permettant des ajustements permanents entre les productions et consommations locales d'énergies.

Accompagnement Plateau OIR : *Ce projet a bénéficié d'un accompagnement mené par le plateau d'accélération OIR (opéré par RisingSUD) puis a été présenté au Comité d'ingénierie financière n°2. Ces actions ont permis d'aider et d'accélérer la structuration et le financement du projet. Aujourd'hui le tour de table est bouclé, notamment grâce à la Banque des Territoires et à plusieurs subvention Région à hauteur de 622k€.*

Éléments financiers : projet « closé »
Coût total : 3,1 M€
Montant privé : 2,5 M€
Montant public : 622 k€
dont Région : 622 k€
STE : 130 k€ (Délibération n°18-816 du 18/10/2018)
SDFS : 492 k€ (Délibération n° 18-670 du 18/10/2018 Appel à projet Smart PV)

Services Région concernés : Service développement des filières stratégiques – Service transition énergétique – Service Montagne et Massif Alpin

OIR Silver Economie

MAISON SPORT SANTE

Faire évoluer le positionnement du territoire sur la thématique santé & bien être

Feuille de route OIR / Plan d'actions :

Porteur : **Provence-Alpes Agglomération**
Territoire : **Digne-les-Bains**

Mobilisation Plateau OIR
Mars 2018 – Octobre 2018

Projet : Le territoire de Digne-les-Bains souffre aujourd'hui d'un déficit de dynamisme économique. Afin d'impulser une dynamique pouvant se traduire par la création d'emplois et d'activités, Provence Alpes Agglomération souhaite développer une politique autour de la santé et du bien être.
Le projet **d'extension de la station thermale de Digne-les-Bains** doit permettre la création d'un SPA et le développement d'une nouvelle catégorie de clientèle et d'offres, y compris d'hébergement avec la possibilité d'acquisition de la structure hôtelière attenante.

Accompagnement Plateau OIR : *il visait à préciser les initiatives à déployer ainsi que les modalités de financements associées. L'accompagnement a permis au territoire de se positionner de façon innovante sur les thématiques de santé, bien être et bien vieillir et de discuter avec des investisseurs potentiels à partir d'un dossier structuré. Des marques d'intérêts majeurs ont été données par des investisseurs privés sur le dossier.*

Éléments financiers : Potentiel candidat COFI 5
Coût total : 20 M€
Montant privé : - €
Montant public : - €
dont Région : - €

annexe de la délibération n° 19-353

10. Le développement de la zone montagne dans le cadre du Schéma Régional de Développement du Tourisme

10.1 Les trois contrats de marques : une logique de destination

La logique de « Destination Management Organisation » (DMO) promue par l'Organisation Mondiale du Tourisme, soit la gestion coordonnée de tous les éléments qui composent une Destination permet de mieux structurer l'organisation régionale de la promotion touristique.

Dans ses programmes opérationnels MARK et PILOTE, la Région, dans un processus de concertation étroite avec ses partenaires, a placé au cœur de sa stratégie touristique ses trois marques ombrelles de renommée internationale, transcendant ainsi les périmètres administratifs, œuvrant à la conquête des marchés internationaux et français : « Provence, Enjoy the Unexpected », « Alpes French South » et « Côte d'Azur France ».

Trois contrats de marque ambitieux, emblématiques et multipartenaires ont été signés. La Région a missionné le CRT Provence-Alpes-Côte d'Azur pour piloter cette démarche.

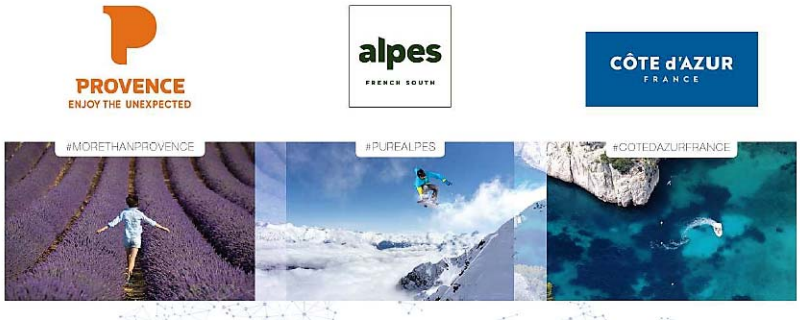

Alpes French South, une nouvelle marque fédératrice pour le territoire alpin

Dans les Alpes, le Comité Régional de Tourisme Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'Agence de Développement des Hautes-Alpes, auxquels sont associés les Alpes-de-Haute-Provence et les Alpes-Maritimes, ont initié une dynamique nouvelle pour la destination alpine. Ils fixent ensemble des objectifs de croissance pour tendre vers des marques plus influentes, proposer des offres touristiques différenciantes et désaisonnalisantes, fédérer les acteurs professionnels et favoriser le co-branding pour démultiplier les forces et les atouts du territoire. Cette démarche se décline via des plans d'actions annuels coordonnés entre les structures citées.

Une marque forte, moderne, fédératrice et compétitive porte l'image et les valeurs de la destination « Alpes » dans une stratégie de rayonnement touristique national et international, et symbolise la personnalité du territoire et lui apporte ce « sens » que recherchent les clients aujourd'hui. Qualitativement, la destination peut être fière de son territoire « 100% nature et préservé », fort de son cadre naturel et sauvage, de son environnement ressourçant, de ses promesses « sportives et saines », illustrés par le code de marque « **Pures Alpes** ».

En particulier en 2018-2019, les acteurs améliorent la fréquentation et la consommation touristique de la montagne et en valorisent les filières. Le marché national représente 84% de la clientèle, complété par les clientèles belge, néerlandaise, anglaise et italienne.

Les stations se sont mobilisées autour de la marque Alpes French South pour conquérir les marchés, national et européen, accompagnés de quelques 150 partenaires et prescripteurs.

- En particulier à Turin, les stations de Serre-Chevalier, Puy-Saint-Vincent et Vars, en partenariat avec le Comité Régional de Tourisme, l'agence de développement des Hautes-Alpes et Atout France Italie, ont présenté leurs offres et parfois, fait découvrir de nouvelles destinations aux plus importants ski clubs de la place.

- A Bruxelles les producteurs des Hautes-Alpes et de la Vallée de l'Ubaye étaient présents pour faire déguster les produits typiques du terroir tandis que les moniteurs de ski ont effectué une descente ou plutôt une montée aux flambeaux sur les toits de la ville !

- Serre-Chevalier, station iconique et internationale dans le top 10 des stations françaises, combine, du col du Galibier à Briançon, avec ses nombreux villages, ski d'exception avec 410 km de domaine skiable balisés, et des prestations d'excellence, une large gamme d'hôtels et de nombreuses prestations d'après-ski.

Les stations pourraient aussi bénéficier :

- De l'ouverture au cours de l'année 2019 du portail web des marques monde, qui rendra tangible cette coordination marketing des destinations, le CRT Provence-Alpes-Côte d'Azur menant, tout au long de l'année, des actions auprès de cibles de communication complémentaires (intermédiation, médias et influenceurs, grand public), http://www.purealpes.com/

- Du nouvel écosystème digital, permis par l'alimentation collective des données sur les offres touristiques, via APIDAE, et associé à l'outil de Gestion Relation Client AVIZI, composé d'un site web pour chacune des marques, reliés à un site web Provence Alpes Côte d'Azur fédérateur,

10.2 Le programme Smart destination

Le territoire régional est maillé autour de 6 (prochainement 8) destinations touristiques infrarégionales fortes, adossées aux 3 marques ombrelles, Alpes, Provence et Côte d'Azur pour que l'offre soit plus visible et performante et attire une plus grande clientèle régionale et européenne.

La Région, dans le cadre du programme Smart destination, accompagne ces territoires et fédère les acteurs pour leur permettre d'élaborer des stratégies intelligentes valorisant leurs spécificités. Ainsi, pour replacer le client au centre de la stratégie touristique, les territoires élaborent des stratégies numériques en se dotant d'outils numériques collaboratifs permettant le partage des données et une meilleure lisibilité.
Au-delà des destinations infra-régionales, elle accompagne également les intercommunalités dans leur stratégie touristique au niveau marketing et numérique.

Dans le cadre de la révision du SRDT à mi-parcours, la Région exigera de ces territoires une exemplarité en matière de développement durable.

4 destinations sont directement liées à la politique montagne :

- **Serre-Ponçon** :
  -Département des Hautes Alpes ;
  -EPCI concernées : Serre-Ponçon, Serre-Ponçon Val d'Avance, Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon ;
  -L'enjeu est de définir un modèle de gouvernance qui permettra d'élargir progressivement la destination et de construire une offre complémentaire lac/montagne ; travailler avec les territoires voisins ; mettre en place une gouvernance avec les acteurs privés, notamment pour la remontée de produits touristiques sur le futur portail des trois marques.

- **Mercantour** :
  -Départements des Alpes Maritimes et des Alpes-de-Haute-Provence ;
  -EPCI concernés : Riviera Française ; Métropole Nice Côte d'Azur ; Alpes d'Azur Pays des Paillons ; Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon ; Alpes Provence Verdon et la commune d'Enchastrayes ;
  -L'enjeu est d'inclure le littoral dans le périmètre de la destination et affirmer davantage le lien avec la marque Alpes ; revoir le nom de la destination pour clarifier son positionnement vis-à-vis des marques Alpes et Côte d'Azur France ; mettre en place une gouvernance avec les acteurs privés notamment pour la remontée de produits touristiques sur le futur portail des trois marques.

- **Verdon** :
  -Département du Var et des Alpes-de-Haute-Provence ;
  -EPCI concernés : Alpes Provence Verdon ; Lacs et Gorges du Verdon ; Provence Verdon ; Dracénie ; Provence Alpes Agglomération ; Durance Luberon Verdon Agglomération ;
  -L'enjeu est de rationnaliser l'écosystème digital de la destination, la désaisonnalisation et la prise en compte du potentiel lié à la route des crêtes, l'intégration d'une gestion Grand Site, la mise en place d'une gouvernance avec les acteurs privés (notamment pour la remontée de produits touristiques).

- **Ecrins** (candidature en cours) :
  -Département des Hautes Alpes ;
  -EPCI concernés : Pays des Ecrins ; Guillestrois-Queyras ; Champsaur – Valgaudemard et Briançonnais

10.3 Le système d'information touristique Apidae

Lancé par une seule Région et 7 Départements en 2004, le réseau Apidae Tourisme regroupe et gère, en 2018, toute l'information touristique liée à 3 régions, 22 départements et 700 destinations.

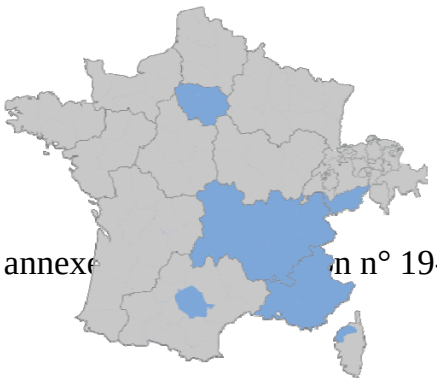

Il continue à croitre régulièrement à un rythme de 10% par an environ. C'est une plateforme métier qui est au cœur de l'organisation des institutionnels du tourisme des 3 premières destinations françaises.

Apidae est au service de la relation entre les acteurs des territoires, quelle que soit la nature de ces acteurs : les institutionnels et les collectivités territoriales, mais aussi les socioprofessionnels *(hôteliers, prestataires d'activités de pleine nature, les composantes du patrimoine culturel…)* et les acteurs du digital *(qui proposent des services à ces acteurs).* Tous ces acteurs ont pour point commun d'évoluer tous dans le secteur de l'économie touristique et contribuer à l'économie locale.

Il est utilisé quotidiennement par les acteurs du tourisme de la montagne pour promouvoir leurs produits et services auprès des clientèles d'été et d'hiver.

Cette année, Apidae évolue avec une nouvelle gouvernance autonome et une nouvelle plateforme technique 3.0 qui va permettre de décrire toutes les composantes qui détaillent les services et les centres d'intérêt trouvés sur un territoire donné : commerces, services, hébergements, restauration, activités, prestataires d'activités, sites de visites, évènements et manifestations, point d'intérêts…

Au total, le budget consacré à la Montagne dans le Schéma régional de développement touristique s'élève à **environ 2,2 millions d'euros,** dont 1,7 M€ en faveur du marketing et de la promotion touristique du massif par les comité régionaux et agences de tourisme, plus de 350 000 € en soutien à la structuration des territoires de montagne et destinations infrarégionales et 125 000 € pour le déploiement du système Apidae sur les 3 départements alpins (hors marchés d'investissement et assistance à maitrise d'ouvrage).

11. La zone montagne et le développement numérique

L'aménagement numérique apporte une contribution importante au développement des territoires de montagne, par le déploiement des infrastructures de télécommunication THD. Initiés en 2010 dans la Région Sud, ces déploiements ont connu un coup d'accélérateur avec le souhait de la Région de devenir la première Smart Région en Europe.

L'objectif clairement affiché est d'équiper en fibre optique 100% des administrés (près de 350 000 locaux concernés en zone de montagne sur les plus de 800 000 au total sur la Région) à horizon 2022/2023, mais aussi de développer les contenus véhiculés sur cette fibre en termes de données et de services (Station connectées, Télémédecine…).

Dans ce contexte, les territoires de montagne sont tous concernés et désormais en ordre de marche. Les déploiements s'articulent, d'une part, autour de l'offre privée portée par les grands opérateurs (Orange et SFR) et d'autre part, autour de l'offre publique portée par la puissance publique.
Les Alpes-de-Haute-Provence et les Hautes-Alpes sont désormais entièrement en zone d'initiative privée, permettant une économie de fond publics de plusieurs dizaines de millions d'euros. Quant aux Alpes-Maritimes et au Vaucluse, les réseaux privés cohabitent avec les réseaux d'initiative publique.

Depuis 2016, la Région a engagé 5 M€ pour le déploiement du réseau d'initiative publique des Alpes-Maritimes, et 8,6 M€ pour le réseau des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes. Ces réseaux sont essentiellement déployés en zone montagne à laquelle la Région a donc consacré **13,6 M€** depuis 2016.

De plus, le projet d'un Wifi régional devrait apporter en 2021 de nouvelles solutions d'accès aux services numériques et de l'internet en général sur l'ensemble de la Région. Dans ce cadre le projet pilote de « station 4 saisons » entre Embruns, Savine et les Orres contribuera à l'élaboration d'un règlement d'intervention régional en la matière. Il n'est pas possible aujourd'hui de chiffrer précisément le montant du déploiement site par site, mais au total, la Région a engagé **1,9 M€** dans le déploiement de 6 sites pilotes sur l'ensemble de son territoire.

Enfin, il faut noter que 24 lieux d'innovation et de médiation numérique, labélisés « Sud Labs », sont installés sur des communes de la zone montagne.

Au total, les actions régionales de droit commun en zone de montagne représentent :

- 239.96 M€ en investissement depuis 2016,

- 117.87 M€ en fonctionnement par an

- 56.64 M€ de FEDER.

III. Perspectives post 2020

1. Perspectives globales post-2020

1.1 Orientations à développer

Compte tenu des actions conduites, en particulier depuis 2016, les axes de travail et les besoins spécifiques à la zone de montagne qu'il reste à approfondir sur la période post-2020 sont les suivants :

- Accès aux services publics et aux services de proximité de type « commerces » et « santé » : Une implication de la Région en appui aux schémas départementaux d'accès aux services publics pourrait être envisagée ;
- Accès au haut débit sur les sites géographiquement les plus difficiles et accès à un écosystème numérique de services ;
- Maintien d'une mutualisation forte des actions de promotion touristique autour de la marque « Alpes » ;
- Réflexion plus approfondie autour de l'agriculture et de l'économie de montagne : Valorisation d'une marque « Bois des Alpes » et d'une série de produits agricoles locaux de marque « Alpes ».
- Pour les stations de ski : Poursuite de la modernisation des infrastructures, développement des énergies renouvelables, approfondissement de la réflexion sur les « lits froids » et la diversification d'activités, réalisation d'une étude scientifique complète sur les conditions d'enneigement des Alpes du Sud d'ici 2050, rénovation du logement des saisonniers ;
- Approfondissement de la réflexion sur les zones multirisques en zone de montagne et appui financier aux aménagements exceptionnels nécessaires ;
- Engagement d'une réflexion partagée sur les « petites lignes » SNCF ;
- Maintien des « navettes blanches » et réflexion sur la saisonnalité des lignes régulières de cars ;
- Développement d'une réflexion avec les Collectivités sur le « rabattement » vers les lignes régionales ;
- Aménagement de voies vertes/vélos et développement des racks à vélos dans les TER et les cars régionaux.

1.2 Cadres de travail

Les élus des zones de montagne semblent attachés au maintien d'un cadre de réflexion spécifique, qu'il soit porté par l'Etat, comme la CIMA, ou par la Région, comme le Plan Montagne. Il conviendrait cependant que ces outils évoluent plus fortement vers une réflexion stratégique d'ensemble et ne soient plus seulement une liste d'infrastructures.

Ces nouveaux documents stratégiques doivent donc être réalisés, à la fois, de façon plus transversale, en intégrant les différents volets de l'action publique régionale, et non pas

uniquement en termes de mesures spécifiques, mais également selon une méthode plus « ascendante », et non simplement fondée sur l'annonce d'une série de mesures financières.
La réflexion préparatoire à ce nouveau cadre stratégique, qui devra donc être plus large, pourrait ainsi utilement commencer fin 2019-début 2020. Elle devrait s'amorcer par un approfondissement des besoins et des pistes d'orientation précédemment cités et s'extraire, dans un premier temps, de la seule conception d'une simple « phase 2 » des outils existants.

Par ailleurs, les évolutions attendues dans le domaine des fonds européens vont nécessiter une coordination et une concentration particulières sur, probablement, un nombre d'outils plus limité.

Enfin, la structuration intervenue au niveau des EPCI et la mission de solidarité territoriale reconnue par la loi NOTRe aux Départements devrait amener à une mutualisation plus forte de l'ingénierie d'appui.

2. Evolution possible des outils partenariaux existants

2.1 Convention Interrégionale du Massif Alpin

Pour la 4ème génération de Convention Interrégionale du Massif Alpin (2020-2027), l'Etat devrait lancer en 2019 des instances de réflexion sur les objectifs et proposer de nouvelles priorités répondant aux besoins des territoires.

Des nouveaux objectifs devront répondre aux attentes qui restent fortes sur les thématiques suivantes :

- **Sur les services** (MSAP maison des services aux publics notamment), mobilité durable, les transports ;
- Sur l'agriculture avec la volonté de construire pour les Alpes un **Plan Stratégique d'Economie Montagnarde** (PSEM) aux côtés d'un futur Programme de Développement Rural Régional (PDRR) ;
- Sur la **valorisation de la forêt alpine** (au niveau touristique, énergétique, filière construction…) qui doit servir aux territoires ;
- Sur la question des jeunes à mobiliser : Ils représentent les futures clientèles touristiques et à ce titre, il faut les attirer en montagne.
- Sur la **diversification des territoires** qui demeure un enjeu très fort (cf ci-dessous 3ème génération du dispositif « Espace Valléen »).

2.2 Pour la 3ème génération du dispositif « Espace Valléen »

Un nouveau cadre d'actions dont les objectifs devront être adossés au plan Climat :

- **Une ingénierie soutenue mais mutualisée :**

Une forme de soutien à l'ingénierie paraît indispensable à la mise en œuvre d'une transition des territoires de montagne. Toutefois, cette ingénierie pourrait être imaginée en mutualisation pour un ensemble de dispositifs régionaux au niveau des EPCI, sur des postes strictement dédiés (CIMA, FEADER, CRET…) ;

- **Un renfort de moyens pour les territoires touristiques alpins « marqueurs du territoires » comme produits de la marque Alpes ;**

- **Un accompagnement des territoires de montagne vers de nouveaux modèles économiques (dans un contexte de changement climatique).**

2.3 Intégrer et promouvoir la stratégie macro-régionale pour la région alpine (SUERA)

Depuis 2011, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur s'est engagée dans la construction de la Stratégie de l'Union Européenne pour la région Alpine (SUERA) aux côtés des Etats et des Régions concernées par ce massif.

Le 27 novembre 2015, le Conseil Européen a approuvé la stratégie élaborée conjointement par la commission européenne, les Etats et les Régions concernées.

Elle est axée sur trois grands domaines d'action :

- Renforcer la compétitivité, la prospérité et la cohésion de la région alpine ;
- Garantir accessibilité et connectivité pour tous les habitants de la région alpine ;
- Rendre la région alpine durable et attrayante sur le plan environnemental.

Cette stratégie concerne 7 pays, dont 5 Etats Membres de l'Union européenne (Autriche, France, Allemagne, Italie et Slovénie), 2 Etats hors UE (Liechtenstein et Suisse), et 48 Régions.

De fait, elle va s'imposer, pour la future génération de programmes 2021-2027 comme le socle à partir duquel vont être rédigés les futurs programmes de coopération "Espace alpin" pour le transnational et "Alcotra" pour le transfrontalier.

Les stratégies mises en œuvre en Région en lien avec les différents acteurs de la montagne devront également s'y rattacher pour permettre une cohérence globale d'actions sur de nombreuses thématiques, parmi lesquelles on peut citer : l'innovation et la recherche, l'éducation et la formation, l'accessibilité interne et externe, l'environnement, la gestion des risques et du changement climatique et les énergies renouvelables.

A ce jour, la Région a choisi de s'impliquer dans quatre groupes de travail :

- Transports et mobilité en tant que co-pilote,
- Biodiversité et connectivité écologique,
- Efficacité énergétique
- Filière stratégique.

Ces groupes de travail abordent des thématiques dans lesquelles un certain nombre de sujets concernent la Région. En multipliant les approches, les expériences, les possibles échanges de savoir-faire, la Région pourra optimiser les choix qu'elle aura à faire sur son territoire et les investissements à y engager.

Au-delà des groupes de travail, la présidence française de la Macro-région alpine qui interviendra en 2020 permettra à la Région de mettre en avant les stratégies qu'elle porte sur ses territoires pour les renforcer et permettre d'accroitre la réflexion globale sur le développement du massif, l'avenir ne pouvant se concevoir qu'avec les partenariats indispensables à la réussite de projets intégrés, dont l'impact dépasse le territoire régional.

En effet, la présidence française est l'occasion de réfléchir aux grands enjeux de développement qui se posent à l'échelle du massif et mettre en évidence les sujets clés du futur à court et moyen terme, voire à long terme. On peut citer parmi eux :

- Comment concilier développement économique et social et la préservation du patrimoine naturel et culturel ?
- Quelles articulations économiques et sociales entre les métropoles principalement situées en périphérie de massif et le massif par lui-même ?
- Comment gérer la marginalisation progressive des zones rurales intermédiaires ou périphériques (pas de grand centre urbain, pas de sites touristiques) ?

- Comment maitriser l'urbanisation des zones touristiques ? Possibilité de documents d'urbanisme alpins ?
- Comment concilier une vision commune du développement du massif avec la diversité des situations en matière de mobilité, d'accessibilité, de culture, d'environnement, de potentiel économique, etc…
- Comment préserver et utiliser la ressource en eau du château d'eau que représentent les Alpes pour de nombreux territoires européens, bien au-delà du massif ?
- Quel développement économique pour le futur dans des régions qui ont développé des activités, liées notamment à l'agriculture, puis à l'énergie hydro-électrique, à l'exploitation des ressources minières, au tourisme intensif, etc. ? Aujourd'hui, quelles activités maintenir, promouvoir, attirer ? Industries propres, énergies alternatives, niches innovantes ? Quel lieu d'implantation dans le massif ? Quelle répartition pour garantir à tous les territoires un avenir ?
- Analyse des différentes politiques régionales des pays alpins de la SUERA qui diffèrent dans leur contenu et ne permettent pas toujours de se comprendre et surtout de décider de manière conjointe. Si les sensibilités, la perception des problèmes et la conception des solutions sont différentes entre plusieurs pays et régions, comment, sans analyse préalable, les faire travailler sur un sujet commun au sein d'un groupe ? Sûrement pas avec le seul objectif de se faire financer à 85 % ?
- Comment concevoir un observatoire du territoire à l'échelle du massif ?

L'ensemble des réponses qui pourront être apportées au fil de cette année permettra à la Présidence française d'impulser une coordination de rédaction des PO transnationaux transfrontaliers alpins afin de décliner et optimiser les actions permettant aux territoires de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur de bénéficier des appuis financiers essentiels à leur développement.

2.4 Développer des projets de coopération en faveur de la montagne

Les acteurs de la montagne ont, au fil des années, beaucoup utilisé les programmes de Coopération Territoriale Européenne dont, stratégiquement, la pertinence s'est révélée avec la mise en place des plans intégrés territoriaux et thématiques. Ces derniers permettent de développer une stratégie sur un territoire cohérent où les acteurs concernés développent plusieurs projets coordonnés.

La Région a participé depuis 2007 à différents plans intégrés thématiques (PITEM) en matière notamment de biodiversité, d'innovation, de transport, d'éducation et de formation, de tourisme et de risques naturels. Elle est actuellement chef de file du PITEM Biodivalp sur la biodiversité et participe également aux PITEM MITO (Tourisme), CLIP (Innovation) et RISK (Risques naturels).

Tels que proposés pour le moment, les futurs programmes de coopération 2021-2027 aideront de manière plus efficace les Etats membres à résoudre les obstacles transfrontaliers et à mettre en place des services publics communs. Les onze « objectifs thématiques » de la période de programmation 2014-2020 seraient remplacés par cinq objectifs stratégiques : une Europe plus intelligente, une Europe plus verte et à zéro émission de carbone, une Europe plus connectée, une Europe plus sociale et enfin, une Europe plus proche des citoyens.

Enfin, sous une forme à déterminer, la généralisation des procédures du type "plan intégré" devrait être encouragée dans la construction des futurs programmes opérationnels.

Tous ces éléments devront être pris en compte par la Région et les acteurs de la montagne pour amplifier les partenariats transfrontaliers, essentiellement situés sur le massif et permettre une optimisation des dispositifs régionaux mis en place.

3. Evolution possible des politiques régionales en zone de massif

3.1 Perspectives sur les actions en faveur de la gestion des risques en zone alpine

La Région Sud a mis en place un Comité Régional des Risques, décliné en 4 Commissions Thématiques :

- Commission Incendies ;
- Commission Inondations ;
- Commission Calamités agricoles ;
- Commission Multi-risques montagne.

L'objectif de ce Comité, dans un premier temps, est de travailler à l'élaboration d'un « Livre Blanc », qui devra mettre en évidence les contraintes rencontrées par les collectivités locales en matière de gestion des risques naturels et formuler en réponse des propositions communes à porter notamment, auprès de l'Etat et de ses services déconcentrés, afin d'améliorer les interventions publiques en la matière. Dans cette perspective, la « Commission Multi-Risques en Montagne » réunit un ensemble d'acteurs locaux directement concernés par la problématique : élus, techniciens, chercheurs, gestionnaires d'ouvrages, etc. A noter que sur ce sujet, il existe une communauté d'acteurs impliqués et dynamiques qui trouvent, à travers cette commission, un lieu d'échanges et de réseau qui actuellement fait défaut sur le territoire régional.

Dans un 1er temps, la « Commission Multi-Risques en Montagne » contribue à l'élaboration du **« Livre Blanc » qui doit être finalisé d'ici à l'été 2019**. Elle veille ainsi à la prise en compte des problématiques spécifiques aux territoires alpins.

Dans un 2ème temps et à travers la présentation de « retours d'expériences », la commission pourra s'atteler à diffuser les bonnes pratiques et les « outils » ayant fait leur preuve sur le terrain. Bon nombre de projets financés par le POIA et la CIMA pourront faire l'objet de présentations / débats lors de cette commission. Elle travaillera également à la mise en œuvre des pistes d'amélioration figurant dans le Livre Blanc.

Enfin, la question de la mobilisation des fonds européens sur les risques en montagne dans la prochaine période de programmation pourra aussi être évoquée au sein de cette Commission. En effet, aujourd'hui de nombreux projets peuvent émerger et être conduits sur cette thématique grâce aux leviers des fonds FEDER mobilisés via le POIA ou via les programmes de coopération (Alcotra, Espace Alpin…). Sans ces fonds européens, ces territoires ruraux n'auraient aucune possibilité financière de conduire ces projets. Il s'agit là d'une politique européenne qui bénéficie directement et très concrètement aux collectivités rurales. Or, les perspectives budgétaires pour le post-2020 laissent entrevoir un risque de baisse sensible du budget du FEDER. Dans ce contexte, la concentration du FEDER sur quelques thématiques risque d'être encore renforcée, et il y a un vrai lobbying à mettre en place dès à présent pour montrer à la Commission Européenne tout l'intérêt des projets et politiques développés dans notre région et dans les Alpes sur le risque montagne.

La Commission « Multi-risques montagne » pourra servir de lieu de concertation pour élaborer des positions communes à faire valoir à Bruxelles, d'autant plus que son animation

sera financée via le PITEM Risk Alcotra, ce qui lui donnera une visibilité directe au niveau européen.

3.2 Perspectives sur les actions en faveur de la gestion forêt et agriculture en zone alpine

Les pistes d'actions pour l'agriculture, la forêt et le bois, dans le cadre des discussions en cours au sein de la commission agricole de la Convention de Massif pourraient être :

- de faire émerger, pour la période 2018-2020, de façon plus intense les thématiques de **valorisation des produits de la montagne et de l'économie pastorale** ;
- d'inscrire les actions portées dans le cadre de la convention de Massif dans une dynamique de **mutualisation à l'échelle alpine** et dans un pas de temps triennal à travers des travaux d'animation, d'ingénierie, de mise en réseau-coordination ;
- de poursuivre la **structuration de la filière bois des Alpes** grâce au développement du label et de développer les partenariats inter-entreprises labelisées « Bois des Alpes » dans le but de candidater à des appels d'offres d'envergure, de réaliser des constructions bois à budget important.

Les pistes d'actions forêt-bois, hors CIMA/POIA, sont les suivantes :

- La mise en œuvre d'un **dispositif sylviculture** par la Région qui prend en compte l'essence emblématique des Alpes qu'est le mélèze.
- L'organisation en octobre 2019 d'une **manifestation sur le bois à Gap** co-organisée par l'interprofession régionale Fibois, le Département, l'Etat et la Région.

3.3 Perspectives des dispositifs liés aux Parcs et réserves naturelles du massif

Les pistes d'actions en faveur des espaces protégés alpins sont les suivantes :

<u>Pour les Parcs Naturels Régionaux :</u>
- Création prévue en 2020 du Parc naturel régional du Mont Ventoux qui sera le 55ème Parc régional de France et le 9ème de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- Mise en révision des chartes des Parcs du Verdon, du Luberon et du Queyras ;
- Mise en œuvre de la mesure 100 du Plan climat régional, qui veut que tous les lycéens puissent visiter un parc durant leur scolarité.

<u>Pour les Réserves Naturelles Régionales :</u>
Mise en œuvre de la mesure 69 du plan climat régional qui vise à créer une réserve régionale par an. Conformément à cet objectif, deux investigations ont été lancées avec le concours de plusieurs partenaires associations naturalistes, collectivités et intercommunalités concernées : Projet du plan de la Rabelle et la forêt de Malassoque, dans le Haut-Var, et projet des Baronnies provençales à cheval entre les Hautes-Alpes et les Alpes-de-Haute-Provence.

3.4 Perspectives des dispositifs du cadre général en lien avec le désenclavement et le développement du massif

Les pistes d'actions au niveau de la politique ferroviaire

Les « petites lignes » pourront nécessiter des solutions différentes pour chaque axe à étudier au cas par cas, tout en restant vigilant sur les garanties de financement de l'Etat vers la Région et sur le vote définitif de la loi LOM.

- La ligne de la Roya, directement connectée à l'axe ferroviaire italien doit se voir octroyer un statut de ligne internationale pour sortir des problématiques actuelles, dans le cadre de la coopération transfrontalière.

- Pérenniser le TET Paris-Briançon, soutenir les travaux prévus sur la ligne et obtenir la modernisation des trains corail pour la ligne de nuit. La nouvelle convention de l'Etat, dès 2021, des trains d'équilibre du territoire (TET), sont des pistes d'amélioration essentielles pour la desserte des territoires concernés.

Les pistes d'actions au niveau des infrastructures routières

Le schéma des itinéraires d'intérêt régional identifie des itinéraires qui permettent de fiabiliser la desserte de polarités régionales, tout en prenant en compte les spécificités territoriales en matière de déplacement.

Ces itinéraires sont répartis en deux catégories : les itinéraires régionaux structurants, (prolongement des autoroutes et routes nationales qui ont un intérêt national) et les itinéraires de fond de vallée qui desservent les secteurs touristiques et enclavés et les vallées montagneuses. Les gestionnaires devront prendre en compte ces itinéraires dans le cadre de leurs interventions.

Les pistes d'actions sur la question des dessertes en car

Construire un cadre d'intervention répondant aux enjeux suivants :

- Maintenir des navettes blanches comme service régional routier au même titre que le train des neiges, permettant de desservir les stations du massif ;
- Renforcer la saisonnalité des lignes régulières en tant que de besoin pour la mobilité touristique, culturelle et évènementielles, en saison et sur les ailes de saison ;
- Déléguer la compétence et soutenir les communautés de communes qui souhaitent assurer des navettes saisonnières (ou non) pour les destinations finales en connexion avec les lignes régulières de la région.

Les pistes d'actions « Nouvelles mobilités »

- Soutenir les nouvelles formes innovantes de transports dans le cadre de l'appel à projets sur le covoiturage lancé avec l'ADEME ;
- Expérimenter des véhicules autonomes favorisant le transport collectif ou partagé dans ces zones (collecte pour rabattement vers les gares notamment) ;
- Mettre en œuvre au niveau local du schéma régional des vélos routes et voies vertes, y compris pour les mobilités du quotidien. Le développement du vélo électrique est un atout à valoriser là où il s'y prête ;
- Déployer de parkings vélo dans les gares et rack à vélo dans les TER afin de sécuriser les stationnements, expérimentation de rack à vélo dans les cars ;
- Développer des cars « longs courriers » électriques et au Gaz Naturel pour les Véhicules (GNV) ;
- Rechercher des alternatives aux trains diesel à moyen terme (GNV, hydrogène,)